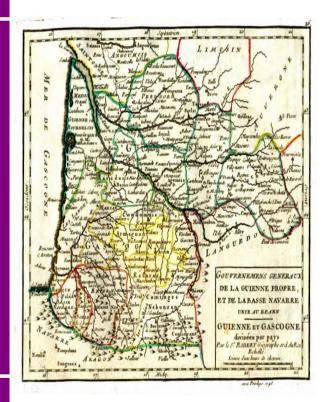


Généalogie Gasconne Gersoise

Armagnac-Condomois-Lomagne-Fezensac-Astarac Gaure-Comminges-Pardiac

N° 124 Decembre 2023



http://genealogie32.net

Comité de Rédaction

Christian Sussmilch Yves Talfer Jean Jacques Dutaut Boué Guy Pechberty

Sommaire

Le mot du Président	P	5
Violences et délinquence dans le Gers	P	9
Remédiation PANDELLÉ	P	21
Sainte MERE: Procureurs, Agents municipaux, Maires	P	27
Dessine -moi un arbre	P	30
Publications	P	41
Entraide	P	57
La Gascogne (Notes historiques): Faget	P	59
Blog Blogue	P	66
Quoi de neuf?	P	69
Ce que vous devez savoir	P	71

LE MOT DU PRESIDENT

Notre Assemblée Générale du 15 octobre au Golf d'Embats à Auch clôturait notre 32^{eme} année généalogique. Ce moment de convivialité et d'échanges nous à permis de faire un point sur nos avancées généalogiques dont témoignent nos diverses publications papier ou numériques.

Le volume 2023, paru en Juin, reprend sous la forme papier les bulletins numériques 119 à 122.

Pour ce qui est du PNDS (Programme de Numérisation et de dépouillement systématique), disponible sous forme de DVD depuis avril 2023, il contient (au 31/12/2022) désormais 822 283 actes, et concerne 352 paroisses ou communes.

Vous trouverez, page 41, un bon de souscription pour le DVD 2024 contenant la Numérisation des Dépouillements Systématiques des communes du Gers au 31 décembre 2023. Il sera disponible en avril 2024. Voir le bon à télécharger aussi sur notre site.

L'application VISAGe, comme vous le savez, est un facilitateur de recherches. VISAGe permet aussi aux volontaires de contribuer aux dépouillements et à l'enrichissement de nos bases de données.

N'oubliez pas, si vous ne l'avez déjà fait, de renouveler votre cotisation et notamment celle à VISAGe avant le 31 décembre 2022; à défaut l'accès à l'application VISAGe sera interrompue.

Le Conseil d'Administration espère que nous pourrons nous retrouver nombreux en 2024, particulièrement pour notre Assemblée Générale, et se joint à moi pour vous adresser nos meilleurs voeux pour la nouvelle année.

Christian SUSSMILCH



Las Halha de Nadau

Dans le passé, en Europe, les feux solsticiaux étaient largement répandus lors du solstice d'hiver notamment.

En Gascogne on enflammait « Las Halha de Nadau » (la gerbe de Noël) un assemblage de paille et de feuilles de maïs. La nuit de Noël, sous la houlette du maître des lieux, qui tenait la gerbe en main, on faisait le tour de la propriété en famille, avec un de ces chants incantatoires :

Halha Nadau, Flambeau de Noël, Le porc dans le sel, Lo pòrc a la sau, La pola au topin, La poule dans le pot, Coratge vesin! Courage voisin! Halha Nadau, Haille Noël. La tripa au pau, Le boudin sur le pieu, Le chat dans la fumée, Lo gat au hum Pum! Pum! Pum! Pum!

Le but était d'éloigner les malins et de s'assurer de bonnes récoltes.

En outre, pour porter bonheur à la maisonnée, on déposait dans l'âtre «Lo soc de Nadau» (bûche de Noël) qui devait brûler jusqu'au 1er janvier.

On peut consulter les sites suivants :

- https://escolagastonfebus.com/societe/veille-de-noel-et-traditions/
- https://www.aquitaineonline.com/actualites-en-aquitaine/landes/508-noel-tradition-lo-halha-de-nadau.html

VIOLENCES ET DELINQUENCE DANS LE GERS

(au XVIII siècle)

Jean Jacques DUTAUT-BOUE

Les délits de chasse :

Nous savons que depuis le dix septième siècle, le roi de France avait interdit la chasse aux roturiers. Naturellement , les gens ont continué à exercer cette activité plus ou moins clandestinement. Plusieurs pièces de procédure conservées dans les archives des cours de justice royale de nôtre région en témoignent.

MONTESQUIOU



Les archives judiciaires de la baronnie de Montesquiou (4 B 67) nous donnent le premier exemple. En janvier 1773, le sieur Barris, procureur fiscal de la baronnie de Montesquiou, déclare qu'il demeure instruit que le nommé Cauzac, bordier, et le nommé Darties, laboureur, habitants de Carrole, sont dans l'usage de chasser conjointement avec un quidam dans l'étendue de la terre et seigneurie de la baronnie de Montesquiou. Il demeure instruit notamment qu'ils y chassèrent avec chien et fusil sur le devant de Lizet du côté des maisons dites à Enlaurens et Cadiran le 20 novembre et le 20 décembre suivant, pendant une bonne partie de la journée. Il déclare que la chasse est défendue en tout temps à des gens de cette espèce. Il demande donc au juge de la baronnie de faire punir cette entreprise.

Le 2 janvier 1773, les témoins assignés par Barris, procureur fiscal, donnent des précisions concernant ces chasseurs. Ainsi, André Bénac, brassier âgé d'environ 40 ans, habitant de Montesquiou, déclare que le dimanche avant la noël, il aurait vu à travers les champs assez près des maisons de Cadiran, le nommé Petiton Darties fils de la nommée Andrivo de Carrole, avec un fusil sur le col, accompagné de deux autres qu'il ne reconnut pas, dont l'un portait un fusil et l'autre un bâton; il dit que celui ci avait sur son col un havresac plein de gibier à poil. Il ajoute qu'ils venaient des côtes de Lizet.

Frix Duclos, travaillant son bien, âgé d'environ 40 ans, habitant de Montesquiou, déclare à son tour que le samedi avant Sainte Catherine, il aurait vu trois chasseurs au lieu dit au Coumet du Cujoula. Il reconnut le nommé Cauzac bordier de monsieur de Carrole, et Joseph Darties communément dit Petiton, habitants de Carrole. Il reconnut aussi le troisième mais ne se rappela pas de son nom. Il les vit chasser avec fusil et chien et tirer sur un lièvre qu'ils prirent de suite. Il sait qu'ils y sont venus depuis et qu'ils y avaient chassé auparavant. Une fois, dit il, ils laissèrent leurs haches au Rabaneu et ils furent chasser pendant toute la journée, ce qu'il tient de son fils, valet domestique audit Rabaneu. Il a même appris du nommé Mimalé, tailleur de Carrole, qu'ils avaient pris quatre lièvres dans deux différentes fois, dans Montesquiou. Ses voisins de Cadiran de dessus lui ont encore dit que le dimanche avant la noël, les susdits chasseurs avaient été demander du vin chez eux, ce qu'ils leurs avaient refusé. Ils étaient alors chargés de deux lièvres. Il sait enfin, qu'ils sont dans l'usage de chasser assez souvent dans Montesquiou.

Jean Duclos, laboureur, âgé de 22 ans, raconte que le dimanche avant noël, il aurait vu trois chasseurs sur le nord d'Enlaurens au bois de monsieur Carrère et sur le devant d'Enlaurens dans des retoubles. Il dit que deux d'entre eux chassaient avec un fusil chacun et le troisième avec un bâton. Ils avaient un chien qui chassait aussi . Jean Duclos ajoute qu'il n'aurait pas vu le visage desdits chasseurs mais que le soir, les

enfants qui viennent de Cadiran dessus jusque chez lui pour y apprendre le catéchisme, lui auraient dit qu'il s'agissait des chasseurs de Carrole. Avant de les avoir vu , il aurait entendu tirer deux coups par eux, et après, il aurait entendu un troisième coup de fusil. Celui qui avait un bâton à la main portait, dit il , un havresac garni. Il a entendu dire que ces chasseurs de Carrole avaient encore chassé dans Montesquiou le samedi avant Sainte Catherine au mois de novembre. Il dit de plus, qu'un des chasseurs avait une veste bleuâtre et l'autre une veste noirâtre

Pierre Saint Arroman, travaillant son bien, âgé de 38 ans, habitant de Montesquiou, déclatre qu'il a vu Cauzac, bordier de monsieur de Carrole, avec deux autres qu'il ne reconnut pas, portant un fusil chacun passer plusieurs fois devant sa porte le long de chemin.

Le dossier renferme la déposition de quelques témoins. Ainsi, Pierre Aurignac âgé de 50 ans, laboureur habitant de Grenadette, déclare qu'il a vu très souvent ou presque tous les jours depuis deux ou trois mois avant carnaval, ledit François Tourné, forgeron, chasser avec fusil et tirer aux perdrix dans les terres de Grenadette et de Castelnau Barbarens appartenant à son altesse monseigneur le duc de Rohan. Il déclare aussi qu'un mois avant Carnaval en revenant de la messe de Pipieux avec monsieur Castaigné fils et ledit Tourné, il entendit que le sieur Castaigné disait à Tourné que son père était fort piqué contre lui de ce qu'il allait chasser dans son enclos. Il dit que Tourné lui répondit qu'il avait autant le droit de chasser et de porter son fusil que lui. Pierre Aurignac, témoin, lui dit alors de se taire lui déclarant que monsieur était gentilhomme et non lui.

Jean Maigné, laboureur âgé de 23 ans, habitant de Grenadette, déclare qu'il a vu depuis deux ou trois mois deux ou trois fois ledit Tourné avec son fusil buissonner dans les bois des environs de la Plonde et chasser dans les vignes et dans les champs voisins. Il entendit une fois que François Tourné avait tiré un coup de fusil et avait demandé au nommé Romain bordier du sieur Lartet à Encaillau de lui mener sa chienne.

Il entendit ensuite Tourné demander à la bergère dudit bordier de lui rendre le lièvre qu'elle avait pris devant la chienne. Il lui dit qu'il lui donnerait pour cela une somme de deux livres.

<u>MASSEUBE</u> Restons en Astarac et rendons nous à Labarthe non loin de Masseube où nous trouvons un autre délit de chasse (6 B 76) .



MASSEUBE Mossot Creative Commons

Le 19 septembre 1768, le procureur fiscal du pays et comté d'Astarac remontre à monsieur le juge général du comté d'Astarac que les faits de chasse se multiplient dans le pays malgré les arrêts règlements et ordres du roi. Le procureur fiscal signale que les chasseurs se multiplient journellement dans l'Astarac, détruisent les terres de gibier et font ce métier avec la dernière hardiesse. C'est le cas, dit il, du nommé Joseph Lalubie, travaillant son bien habitant du lieu de Labarthe qui s'avise d'aller depuis plus d'un an avec chien et fusil chasser dans les terres de l'Astarac et Lamothe

Bernarde Pelofigue, ménagère âgée de 72 ans, habitante de Montesquiou, déclare que quinze jours ou trois semaines auparavant, vint chez elle le charpentier du Heyt avec son apprentis, neveu de Bertrand de Carbonne, chacun avec son fusil et une petite hermine ainsi qu'une hache qu'ils laissèrent chez elle. Elle dit qu'ils partirent ensuite avec leur fusil seulement.

Elle ne les a pas vu chasser parce qu'elle n'est pas sortie de sa maison. Ils revinrent, dit elle, environ trois heures après reprendre leurs outils. Un autre témoin, François Duclos, laboureur, âgé de 30 ans, habitant de Montesquiou a dit qu'il avait confondu l'un des chasseurs avec le garde chasse.

La justice du comté d'Astarac dont le siège est à Masseube nous fournit un nouvel exemple (2 B76). Le procureur fiscal du pays et comté d'Astarac nommé Barranquet, remontre le 25 février 1768 à Bedout, juge d'Astarac, que François Tourné, forgeron habitant à Castelnau Barbarens, parçan (lieu dit) de la Plonde, s'avise d'aller journellement à la chasse avec chien et fusil. Il est rappelé dans ce document que monseigneur le duc de Rohan Chabot, pair de France et comte d'Astarac, haut moyen et bas justicier du comté, avait interdit de chasser dans ses terres. François Tourné chassait dans les terres de Grenadette, Castelnau Barbarens et autres lieux de l'Astarac. Le procureur fiscal déclare que ce forgeron fait souvent des abattis de gibier très considérables. Il demande au juge d'Astarac que de telles entreprises soient sévèrement punies.

Une lettre adressée à Lamothe Barranquet, avocat au parlement et procureur fiscal d'Astarac au siège de Masseube, signale qu'il s'agit d'une dénonce faite par trois témoins auprès du sieur Dumont garde chasse du lieu de Castelnau Barbarens.

Il y fut surpris le dimanche avant Sainte Catherine de l'année 1767 avec chien et fusil au parçan (secteur) de Laubadère venant de prendre un lièvre, le tenant entre ses mains. Cette entreprise a été réirérée plusieurs fois.

Deux témoins le surprirent avec un lièvre à la main et le fusil dans l'autre, accompagné par un chien, un dimanche de novembre aux environs de la fête de Sainte Catherine. Ces témoins étaient Dominique Saint Paul, 28 ans, forgeron, et Jean Baradat, 30 ans, laboureur, tous deux habitant de Lamothe. Ils se rendaient ce jour là à Mirande. Dominique Marambat, 43 ans, tisserand, habitant aussi Lamothe dit que le mercredi jeudi ou vendredi de la dernière semaine sainte, il vit Joseph Lalubie de Labarthe après avoir passé la rivière du Gers, traverser un

pré desôter son fusil de dessous son bras, il battait du bout du canon les buissons et les genêts verts qu'il rencontrait en montant. Le même Marambat le revit quelques jours après pâques, alors qu'il faisait un fagot de genièvre sur un côteau. Ledit Lalubie se présenta à dix pas du déposant avec un fusil à la main. Dès qu'il s'aperçut Paguères et ensuite monter le coteau du Clèche en Lamothe, avec son fusil sous le bras. Le témoin ajoute que sans de la présence de Marambat, il descendit par le bois, il le remonta et reparut un peu plus loin sur le haut du côteau sans aucun fusil. Il l'avait, selon le déposant, apparemment caché dans le bois.

Lors de son interrogatoire, Joseph Lalubie a déclaré qu'il n'avait pas chassé dans le territoire de Lamothe depuis quatre ans, mais dans le territoire de Masseube, de Monferran, de Pouyloubrin et de Lamaguère avec monsieur Giscaro curé de Labarthe pour lui et à sa sollicitation. Il avoue tous ses petits faits de chasse mais il insiste sur le fait qu'il n'a jamais chassé à Lamothe. Il déclare avoir tué son dernier gibier dans la terre de Pouyloubrin se gardant bien de chasser dans le territoire de Lamothe.

Le procureur fiscal de Masseube nommé Barranquet demande que Joseph Lalubie soit condamné à une amende de 200 livres, savoir 100 livres en faveur du duc de Rohan, comte d'Astarac et les 100 livres restantes en faveur du dénonciateur du port d'armes et fait de chasse. Cependant, Bedout, juge général du comté d'Astarac ne l'a condamné qu' à 100 livres d' amende à verser au duc de Rohan. <u>SAINT JEAN POUTGE</u> La justice de Saint Jean Poutge, enfin, nous fournit le dernier exemple (4 B 93) .



SAINT- JEAN -POUTGE Donjon de Herrebouc

Fredy LECLERCQ Creative Commons

Nous sommes en février 1777. Jean Frix Espiet, notaire royal de Biran et procureur fiscal de Saint Jean Poutge, écrit au juge de Saint Jean Poutge qu'un délit de chasse est venu à sa connaissance. Il signale que le sieur Nicolas Garros, bourgeois habitant de Saint Jean Poutge, aurait chassé avec chien et fusil dans l'étendue de ladite terre et seigneurie de Saint Jean Poutge au mépris des arrêts et ordonnances (notamment celle de 1669) et des droits seigneuriaux.

Ecoutons les témoins entendus : Jean Arrouy, 29 ans, domestique chez la nommée Petite, dit que vers la fête des rois, se retirant à Saint Jean Poutge en venant du côté de Caillavet, peu de temps avant le coucher du soleil, il vit Garros. Il était vers la métairie de Dané et il montait en haut des champs. Il était armé d'un fusil. Il l'a entendu tirer et il a vu la fumée. Il a vu Garros se baisser sans pouvoir dire s'il avait ramassé quelque chose. Il a entendu dire depuis qu'il avait tué un levraut. Arnaud Lacaze, 26 ans, demeurant valet domestique chez la nommée Petite, meunière et aubergiste à Saint Jean Poutge, vit aussi Garros chasser. Il raconte que c'était à l'époque de la fête des rois. Il se retirait de Caillavet avec un autre domestique de ladite Petite. Ils suivaient leurs chevaux chargés de blé. Etant arrivé près de la métairie de Dané, il vit ledit Garros traverser son pré armé d'un fusil et monter en haut des champs. Ouand il fut en haut des champs, il entra dans un bois et de là il tira dans sa vigne un coup de fusil. Il l'a vu se baisser comme s'il avait voulu ramasser quelque chose mais il n'a pu savoir quoi à cause de son éloignement.

Blaize Lartet, âgé d'environ 40 ans, travaillant son bien habitant de Pipe, juridiction de Vic Fezensac, déclare qu'il vit aussi Garros chasser. C'était, dit il, lors des premières neiges qui tombèrent dans le pays au commencement de l'année. Il fit la rencontre de Garros et d'Armagnac armés d'un fusil chacun près de la métairie du sieur Armagnac. Le déposant les quitta pour aller décharger du bois qu'il voiturait avec deux bourriques. Il vit ensuite un chien poursuivre un lièvre dans le territoire de Saint Jean Poutge. Les chasseurs étaient sur un chemin dans le territoire de Vic mais Garros ne voulut pas entrer dans le terroir de Saint Jean Poutge pour se poster. Lartet entendit ensuite un coup de fusil sans pouvoir dire qui l'avait tiré.

Le procureur fiscal le condamne à 100 livres d'amende envers le seigneur de Saint Jean Poutge. Drulhet, juge, fait de même le 25 novembre 1777.

<u>Délits divers</u>:

Ces délits divers sont ceux qui n'ont pas pu être classés dans l'une des catégories retenues dans ce dossier. Nous allons rencontrer dans ce chapitre des procédures regroupant dans une même affaire des délits différents. Nous avons retenu peu d'exemples, mais ces derniers sont cependant importants pour mieux connaître la vie quotidienne de nos ancêtres dans le Gers. Découvrons donc les exemples sans plus attendre.

BETCAVE Le 18 octobre 1758 (6 B 64) Jean Senges Jouanillot, laboureur habitant de Betcave, se plaint qu'il a subi un préjudice sur une pièce de terre labourée et un bois taillis qu'il possède au lieu des Tourrats ou Paguère des Moustous. Alors que la pièce de terre labourée était prête à recevoir la semence, le nommé Nicolas Baron, forgeron habitant de Betcave, a entrepris de passer sur cette pièce de terre et sur le bois en temps humide avec char et bœufs pour transporter du bois ; il a causé ainsi beaucoup de dommages. Jean Senges Jouanillos veut se faire dédommager du préjudice subi puisque Baron n'avait aucun droit de servitude sur cette parcelle.

Baptiste Prieur, âgé de 24 ans, tuilier habitant de Durban, déclare qu'il a acheté à Loubère de Betcave du bois pour faire quelques fournées de chaux dans ledit lieu avec Dominique Sainges et Nicolas Baron, forgeron de Betcave, ses associés. Chacun dut faire porter sa portion de bois. La chaux devait être ensuite vendue. Pour faire voiturer ce bois avec plus d'aisance, Dominique Sainges et Baptiste Prieur ont demandé à Jean Sainges la permission de passer avec les chars par son bois et par sa pièce labourée. Il la leur a accordé moyennant une comporte de chaux. Nicolas Baron transporta donc quatre chars de bois en empruntant les pièces de terre dudit Jean Sainges pour les déposer près du four à chaux appartenant à Dominique Sainges. François Blanc, âgé de 48 ans, laboureur habitant de Betcave, déclare quant à lui que l'endroit où sont passés les chars de bois avait toujours été un chemin de service qui avait été dernièrement labouré par Jean Sainges.

Baron a déclaré à l'interrogatoire avoir transporté dix à douze chars de bois au four à chaux de Dominique Sainges (quatre chars pour la première fournée et six chars pour la seconde) . Il aussi déclaré comme François Blanc qu'il y avait toujours eu un chemin public dans les pièces de terre en question que Jean Sainges avait labouré. Baron signale que les gens l'empruntent encore sans son consentement même si le terrain est labouré et ensemencé.

MASSEUBE Le second et dernier exemple concerne une affaire où l'on rencontre à la fois un délit de passage , un délit de pacage et un vol. Nous sommes dans l'Astarac (6 B 64). Le 27 janvier 1758, Jean Arriouet, laboureur habitant de Boucagnères, se plaint devant le juge général d'Astarac à Masseube qu'il a été victime d'un vol de pierres. Il avait rassemblé sur une pièce de terre labourable un grand tas de pierres propres à bâtir. Il nous dit qu'il a plu à Barthélémie Castets, laboureur habitant dudit lieu, de les prendre et de les enlever avec tombereau et bœufs. De plus, ajoute t il, il se croit en droit de fouler impunément ses possessions en passant continuellement avec char et bœufs sur une pièce de terre qui fait aussi partie de son enclos et devant sa maison sans que Castets y ait aucun droit de passage.

Les témoins confirment cela:

Ainsi, Jacques Chanchus, laboureur de Boucagnères âgé de 24 ans, déclare qu'il a vu plusieurs fois Castets passer sur la pièce de terre d'Arrivet(autre orthographe du nom correspondant, elle, à l'authentique graphie occitane) avec deux tombereaux attelés. Il a également vu plusieurs fois Castets passer sur ce champ à cheval.

Joseph Chanchus, 28 ans, maçon à Boucagnères a vu les valets de Castets passer sur ce champ avec tombereaux, char et bœufs, ces derniers passant ensuite devant la maison et le jardin d'Arrivet. Il a aussi vu l'année précédente à l'époque de la Saint Jean, les bœufs et la jument dudit Castets dans la pièce semée sur le devant de la maison d'Arrivet.

Un autre témoin, Dominique Labatut, 42 ans, laboureur habitant de Marseillan d'Astarac, a vu plusieurs fois les bestiaux à grosses cornes et la jument dudit Castets pâturer le blé qu'Arrivet avait dans sa pièce et ce au moment de la Saint Jean . Jean Pierre Esquerré, 55 ans, laboureur habitant de Boucagnères, confirme que Castets a volé des pierres à Arrivet.

L'interrogatoire de Castets nous révèle que ce dernier reconnaît l'existence d'un tas de pierres dans le fonds (propriété) d'Arrivet. Il a déclaré cependant que ni lui ni ses domestiques n'ont pris de la pierre dans ce tas ou ailleurs sur la terre dudit Arrivet. Il a tout de même affirmé qu'une carrière était ouverte au nord de la maison d'Arrivet et qu'il y avait chargé de la pierre pour François Labadens de Boucagnères. Il a aussi dit qu'Arrivet en avait lui même voituré aussi pour ledit Labadens en compagnie de Castets ou avec d'autres charretiers. Labadens payait les frais de voiturage de la pierre. Castets reconnaît ensuite lors de ce même interrogatoire que le vicaire de Boucagnères l'avait informé qu'il avait vu sa jument dans le champ de blé d'Arrivet. Il a déclaré n'avoir jamais su que d'autres de ses bestiaux aient pu causer des dommages dans le champ en question. Il a avoué être passé à pieds, à cheval, avec tombereau et avec char sur cette parcelle de terrain. Il avait cependant proposé un dédommagement au propriétaire plaignant. Castets avait aussi emprunté cette terre pour voiturer sa vendange. Il a aussi déclaré qu'il disposait d'une servitude devant la maison dudit Arrivet pour aller et revenir de sa vigne de Lahontan.

En conclusion, nous pouvons dire que cet ensemble de documents judiciaires nous a permis de dresser un tableau des mœurs et coutumes de notre région de Gascogne centrale au dix-huitième siècle. Cet ensemble de récits souvent colorés révèle la richesse de ce fonds d'archives qui mérite une étude bien plus détaillée que ce qui vient d'être fait. L'échantillon étudié semble cependant assez représentatif des habitudes de nos ancêtres. Tous ces témoignages de vie se passent de commentaires. Ils nous montrent une fresque durement réaliste, l'image d'un univers sans pitié où chacun essaie de survivre

comme il peut avec ce qu'il a. Les gens du peuple défendaient férocement leur territoire face au voisin négligeant ou envieux.

A une époque où les crises frumentaires étaient encore d'actualité, le moindre lopin de terre était sacré. Cela explique pourquoi nos braves paysans réagissaient parfois avec une rare violence lorsque quelqu'un menaçait la jouissance de la moindre parcelle. Nous avons pu voir cependant que nos aïeux fréquentaient les auberges, jouaient et dansaient. Ils se battaient aussi avec beaucoup de violence pour des motifs souvent futiles, ce qui permet de relativiser les violences d'aujourd'hui... Avis à ceux qui croient à la décadence de nôtre monde.

L'étude du passé a cela d'utile : elle donne l'occasion d'appréhender avec philosophie et sagesse la condition humaine.



CONDOM cliché CS

Remédiation PANDELLÉ

par Elie DUCASSÉ

Etat des remèdes fournis à leu Annette de Bissières et à feu sa fille par Pandellé ,officier de Santé

¹ Le 16 janvier 1788 une purgation avec 3 gros de folliculette ² ,1 one	
gros de rubarbe ⁴ et 2 onces de manne ⁵ pour assiette	sous
Dud jour une visite pour la même	0£,10
Le 17 une visite pour la même	0£,10
Le 18 une purgation comme la sère	1£,06
Le 19 une visite pour la même	0 £,10
Le 20 visite pour la même	0,10
Le 1er septembre pour la mère, une médecine comme la sère	1£,06
id une visite pour la même	0,10
Le 2 idem	0.10
Le 2 pour la même une purgation ordinaire.	1€ 06
Le 4 visite à la même	0,10
Le 6 Purgation à la même	1,06
Le 7 Visite id	0,10
Le 9 purgation ordinaire	1,06
24 juin 1789, une visite à la même	0, 10
25, visite et saignée à la même	1£ 00
26 purgation ordinaire	1, 00
29 visite pour la même	0, 10
30 id	0,10
Pour la fille le 29 août une visite et une saignée	1 £ 00
30 visite à la même	0,10
31 09 1789 Purgation avec 2 gros folliculé, 2 gros sel de Glaubert ,une	pincée de vermifuge, 1 £ 10s
1 once de dessus manne et 24 grains de rubarbe en poudre.	Name of Street
02 visite à la même	0,10
03 id	0,10
Le 13 novembre à la mère, une visite et une saignée	1,00
Le 14 Visité	0,10
16 id	0,10
Le 21 visite et saignée à la même	1,00
Le 23 à la même une prise de 36 grains d Hypécacuanha ⁶	0,12
24 Visite à la même	0,10
01 décembre 1789 , visite à la même	0,10
02 purgation ordinaire	1,06
03 visite à la même	0,10
04 visite à la même	0,10
03 visite à la même	0,10
05 une purgation ordinaire	1,06
06 visite à la même fin lere page	32 £ 08
07 à la même purgation ordinaire	1,06
08 Visite du métacorton	0,15
09 03 visite à la même	0,10
10 à la même purgation ordinaire	1,06
11 Visite et vermifuge à la même	0,15
12 visite à la même	0,10
13 visite à la même	0 10
14 Purgation ordinaire	1,06
15 Visite et quatre prises de sel de nitre ⁷ à la même	0,15
16 visite à la même	0,10
17 visite à la même	0,10

Etat des remèdes fournis à feu Annette de Bissières et à feu sa fille par Pandellè "officier de Santé.

Graines non décortiquées,

Drogue contre les occlusions intestinales,

Excellent laxatif végétal venant de Chine

Substance sucrée exudée par les feuilles de certains arbres

Racine vomitive

Salpêtre

18 à la même purgation ordinaire	1,06
20 Visite et quatre prises de sel de nitre à la même	0,15
21 visite à la même	0,10
22 visite à la même	0,10
23 visite à la même	0.10
24 visite à la même visite et purgation ordinaire	1,06
25 visite à la même	0.10
26 visite à la même	0.10
09 janvier 1790 Pour la fille une visite	0.10
04 pour la même purgation ordinaire	1,06
05 visite à la même	0,10
06 visite à la même	0,10
07 aplication d'un séton 8 derrière la nuque	1,04
08 un pansement à la même	1,00
+ le susdit jour 3 onces basilienne9	0,18
09 un pansement à la même	1 £ivre
10 un pansement à la même	1£
11 un pansement à la même	1£
12 un pansement à la même	1.€
13 un pansement à la même	1 €
14 un pansement à la même	1.£
15 un pansement à la même	1.£
16 un pansement à la même	1.€
17 un pansement à la même	1.£
18 un pansement à la même	1£
19 un pansement à la même	1 £
le susdit jour 2 onces de Basiliene	1 €
20 un pansement à la même	1.£
21 un pansement à la même	1 £
22 un pansement à la même	1.€
23 un pansement à la même	1 €
24 un pansement à la même	1 £
25 un pansement à la même	1 £
26à la même sa purgation ordinaire	I.E
27 2 onces digestif animé pour la même	1 £
28 un pansement à la même	1£
29 un pansement à la même	1£
Fin 2 eme page	76£ 06
Le 30 à la même un pansement	1 £
Le 2 février 1790 une visite à la même	0,10
04 une visite à la même	0,10
09 une visite à la même	0,10
12 une visite à la même	0,10
14 une visite à la même	0,10
15 une visite à la même	0,10
16 une visite à la même	0,10
19 une visite à la même	0,10
21 une visite à la même	0,10
24 une visite à la même	0,10
26 une visite à la même	0,10
27 une visite à la même	0,10
29 à la même 35 grains d'hypecacuanha	0,12
01 03 1790, pour la même une visite	0,10
02 idem pour la même pour sa purgation ordinaire	1,06
03 une visite pour la même	0,10

⁸ Drains composés de fils textiles : lin, chanvre ou soie placés sous la peau pour faire suppurer.

⁹ Onguent suppuratif

04 idem pour la même pour sa purgation ordinaire	1,06
27 août 1790 pour la mère une visite et une saignée	1.2
05 décembre 1790 pour la fille un emplâtre vésicatoire 10et lui avoir appliqué	1,04
06 4 onces Basilicum pour la même	1,04
ledit jour un pansement à la même	1£
7 une visite à la même	0,10
8 une visite à la même	0,10
9 une visite à la même	0.10
10 une visite à la même	0.10
11 une visite à la même	0.10
12 une visite à la même	0.10
13 une visite à la même	0,10
14 une visite à la même	0.10
15 une visite à la même	0,10
16 une visite à la même	0.10
17 une visite à la même	0.10
dudit jour un Basilicum	0.12
18 une visite à la mère	0.10
19 une prise de 35 grains d'hypecacuanha	0.12
20 visite à la mère	0,10
21 à la même sa purgation ordinaire	1,06
22 : 8 onces d'onguent Populeum rendu épispathique avec Cantharides ¹¹	2.05
23 Visite à la même	1.06
24 une once fleur de camomille romaine	0.06
25 pour la même 2 gros Alkali volatil fluor ¹²	1,04
	1,05
20 juin 1791 pour la mère une visite et une saignée	1,10
21 Idem sa purgation ordinaire à la même	0,15
22 une visite à la même	0,15
23 une visite à la même	0,15
24 une visite à la même	0,15
25 une visite à la même	116£13
Fin de 3eme page	
26 une visite à la même	0,15
27 une visite à la même	0;15
28 une visite à la même	0,15
29 purgation ordinaire pour la même	1,10
30 une visite à la même	0,15
1 août 1791 une visite à la même	0,15
02 une visite à la même	0,15
33 sa purgation ordinaire	1,10
14 à la même 10 onces sirop de coing	3,10
16 une visite à la même	0,15
16 une topette d'eau de fleur d'oranger	0,18
19 une visite à la même	0,15
20 ½ once líqueur anodine minèrale d'Hoffman ¹³	1,10
du 23 l'avoir accouchée d'un accouchement contre nature et d'un factus gangrené	30 £
24 pour la même une visite	0,15
26 une visite à la même	0,15
17 7bre 1791 une visite à la même	0,15
18 à la même la purgation ordinaire	1,10
23 à la même lui ayons appliqué deux pierres à cautères aux deux bras 14	1,15

Qui fait suppurer.
 Qui attire les humeurs.
 Sel que l'on retire des cendres
 Qui adoucit et calme les douleurs.

27 à la même un pansement 1,00 30 2 onces onguent Rosat 0,16 12 Xbre 1791 pour la même une visite 1,10 14 à la même sa purgation ordinaire 1,10 16 une visite 0,15 20 pour la même une prise de 36 grains d'hipecacaunha 0,14 15 février 1792 pour la mère une visite et une saignée 1,05 20 une visite à la même 0,15 22 une visite à la même 0,15 23 à la même sa purgation ordinaire 1,10 19 une topette de sirop de Guimauve 1,10	le 24 à la même 2 onces vasilicum ¹⁵ et un pansement à la même	1,12
30 2 onces onguent Rosat 12 Xbre 1791 pour la même une visite 13 À la même sa purgation ordinaire 14 À la même sa purgation ordinaire 15 évrier 1792 pour la mère une visite et une saignée 20 non visite à la même 22 une visite à la même 22 une visite à la même 23 à la même sa purgation ordinaire 19 une topette de sirop de Guimauve 1,10 24 une visite à la même 25 à la même 26 une visite à la même 27 une visite à la même 28 a la même sa purgation ordinaire 29 une visite à la même 20 une visite à la même 20 une visite à la même 20 une visite à la même 21 une visite à la même 22 une visite à la même 23 à la même sa purgation ordinaire 24 visite à la même 26 une visite à la même 27 une visite à la même 28 a la même sa purgation ordinaire 29 une visite à la même 20 la même sa purgation ordinaire 20 une visite à la même 20 la même sa purgation ordinaire 20 une visite à la même 20 la même sa purgation ordinaire 20 une visite à la même 20 la même sa purgation ordinaire 21 visite à la même 22 la visite à la même 25 à la même sa purgation ordinaire 26 visite à la même 27 une visite à la même 28 la visite à la même 29 la la une visite la la même 20 la la la une visite la la même 20 la la une visite la la même 20 la la une visite la la même 20 la la la une visite la la une visite 20 la la même la une visite 21 la la une visite la la même 22 la la une visite de jure et une visite visite de la la une visite la la une visite la la une visite la une visite la l	25 à la même un pansement	1.00
12 Xbre 1791 pour la même une visite 14 à la même sa purgation ordinaire 15 de une visite 20 pour la même une prise de 36 grains d' hipecacaunha 15 fèvrier 1792 pour la mère une visite et une saignée 20 une visite à la même 21 une visite à la même 22 une visite à la même 23 à la même sa purgation ordinaire 24 une visite à la même 24 une visite à la même 25 à la même sa purgation ordinaire 24 une visite à la même 30 I once et demi pastilles de Guimauve et I once sucre candy 30 I once et demi pastilles de Guimauve et I once sucre candy 30 I once et demi pastilles de Guimauve et I once sucre candy 4 visite à la même 30 I once et demi pastilles de Guimauve et une visite 30 I once et demi pastilles de Guimauve et une visite 4 visite à la même 30 I once et demi pastilles de Guimauve et une visite 50 I once et demi pastilles de Guimauve et une visite 50 I once et demi pastilles de Guimauve et une visite 50 I once et demi pastilles de Guimauve et une visite 50 I once et demi pastilles de Guimauve et une visite 50 I once et demi pastilles de Guimauve et une visite 50 I once et demi pastilles de Guimauve et une visite 50 I once et demi pastilles de Guimauve et une visite 50 I once et demi pastilles de Guimauve et une visite 50 I once et demi pastilles de Guimauve et une visite 50 I once et demi pastilles de Guimauve et une visite 50 I once et demi pastilles de Guimauve et une visite 50 I once et demi pastilles de Guimauve et une visite 60 I out une visite de jour et une visite 61 I dudit qui n'emise en core sa purgation ordinaire 61 Le 4 é onces sirop blanc pectoral suivant le Codex de Paris animé de 2 grains de Kériné 61 Le 12 dudit à la même une visite à la même 61 Aute visite de jour une visite à la même 62 Pour la même une visite à la même 63 I once et demi pastilles de muit qui une heure après 64 I a même une visite à la même 65 Aute visite à la même 66 Pansement à la même 67 I once Basilicum et un pansement 68 Pansement à la même 69 Pansement à la même 60 Pansement à la	27 à la même un pansement	1,00
14 à la même sa purgation ordinaire 1.10 16 une visite 0.15 20 pour la même une prise de 36 grains d'hipecacaunha 0.14 15 février 1792 pour la mère une visite et une saignée 1.05 20 nue visite à la même 0.15 23 à la même sa purgation ordinaire 1.10 19 une topette de sirop de Guimauve 1.10 24 une visite à la même 0.15 25 à la même sa purgation ordinaire 1.10 26 une visite à la même 0.15 30 I once et demi pastilles de Guimauve et 1 once sucre candy 0.16 22 une visite à la même 0.15 23 à la même sa purgation ordinaire 1.10 24 visite à la même 0.15 25 à la même sa purgation ordinaire 1.10 24 visite à la même 0.15 30 I once et demi pastilles de Guimauve et une visite 0.15 60 visite à la même 0.15 30 I once et demi pastilles de Guimauve et une visite 0.15 10 1 3 1792 visite à la même 0.15 30 30 pour la même sa purgation ordinaire 1.12 Le susdit jour à la même une visite 0.10 Le visite à la même to ce de Capillaire de Montpellier		0,16
16 une visite 0,15 20 pour la même une prisc de 36 grains d'hipecacaunha 0,14 15 février 1792 pour la mère une visite et une saignée 0,15 20 une visite à la même 0,15 21 une visite à la même 0,15 22 une visite à la même 0,15 23 à la même sa purgation ordinaire 1,10 19 une topette de sirop de Guimauve 1,10 19 une topette de sirop de Guimauve 1,10 24 une visite à la même 0,15 25 à la même sa purgation ordinaire 1,10 26 une visite à la même 0,15 30 l'once et demi pastilles de Guimauve et l'once sucre candy 0,16 30 l'once et demi pastilles de Guimauve et l'once sucre candy 0,16 21 une visite à la même 0,15 23 à la même sa purgation ordinaire 1,10 24 visite à la même 0,15 25 à la même sa purgation ordinaire 1,10 26 visite à la même 0,15 30 l'once et demi pastilles de Guimauve et une visite 1,50 30 l'once et demi pastilles de Guimauve et une visite 1,50 30 l'once et demi pastilles de Guimauve et une visite 1,50 30 l'once et demi pastilles de Guimauve et une visite 1,50 30 l'once et demi pastilles de Guimauve et une visite 1,50 30 l'once et demi pastilles de Guimauve et une visite 1,50 30 l'once et demi pastilles de Guimauve et une visite 1,50 4 visite à la même sa purgation ordinaire 1,12 Le susdit jour à la même une visite 1,12 Le susdit jour à la même une visite 1,12 Le susdit jour à la même une visite vers minuit ou une heure après 3,15 30 l'once et de capillaire de Montpellier et une visite 1,12 Le susdit jour, une visite à la mêre 1,12 Le susdit jour, une visite à la mêre 1,12 Le susdit jour, une visite à la mêre 1,12 Le susdit jour, une visite à la mêre 1,12 Le ju à la même une visite de nuit parasement 1,12 Le ju à la même une visite de nuit parasement 1,12 Le ju à la même une visite de nuit parasement 1,12 Le ju à la même une visite de nuit parasement 1,12 10 noce Basilicum et	12 Xbre 1791 pour la même une visite	
20 pour la mêune unte prise de 36 grains d' hipecacaunha 15 février 1792 pour la mère une visite et une saignée 20 une visite à la même 21 une visite à la même 23 à la même sa purgation ordinaire 110 une topette de sirop de Guimauve 110 une topette de sirop de Guimauve 110 une visite à la même 110 une visite à la même 110 une visite à la même 110 once et demi pastilles de Guimauve et 1 once sucre candy 110 once et demi pastilles de Guimauve et 1 once sucre candy 110 once et demi pastilles de Guimauve et 1 once sucre candy 111 once et demi pastilles de Guimauve et 1 once sucre candy 112 une visite à la même 115 à la même sa purgation ordinaire 110 once et demi pastilles de Guimauve et 1 once sucre candy 110 once et demi pastilles de Guimauve et une visite 111 once de demi pastilles de Guimauve et une visite 111 once de demi pastilles de Guimauve et une visite 112 once visite à la même 113 of 1 once et demi pastilles de Guimauve et une visite 114 once site à la même 115 of 13 1792 visite à la même 116 once sirop blanc pectoral suivant le Codex de Paris animé de 2 grains de Kériné 117 once de la même 118 of 1792 Pour la même encore sa purgation ordinaire 119 once de Capillaire de Montpellier et une visite 110 du 7 une visite de jour et une visite vers minuit ou une heure après 111 once de la même un sirop égal aux autres 112 plus audit jour, une visite à la même 113 once de la même 114 la même un sirop égal aux autres 115 plus audit jour une visite de nuit plus dans cette muit deux larges emplâtres vésicatoires et application 116 Pansement à la même 117 once Basilicum et un pansement 118 Pansement à la même 119 Pansement à la même 1100 la même un color l'égal aux autres 111 an même un color l'égal aux autres 112 au même un color l'égal aux autres 112 au même un color l'égal aux autres 113 au même un color l'égal aux autres 114 au même un color l'égal aux autres 115 pansement à la même 110 once Basilicum et un pansement 120 au neur la fille, une visite 130 once la fille, une visite 140 du par la fille, une visite 1	14 à la même sa purgation ordinaire	
1.5 février 1792 pour la mère une visite et une saignée 20 une visite à la même 21 une visite à la même 31.5 22 une visite à la même 31.5 23 à la même sa purgation ordinaire 32 û une visite à la même 41.10 19 une topette de sirop de Guimauve 53 à la même 50 ince et demi pastilles de Guimauve et 1 once sucre candy 50 l'once et demi pastilles de Guimauve et 1 once sucre candy 51 l'once et demi pastilles de Guimauve et 1 once sucre candy 52 une visite à la même 51 l'once et demi pastilles de Guimauve et 1 once sucre candy 51 l'once et demi pastilles de Guimauve et 1 once sucre candy 52 une visite à la même 53 à la même sa purgation ordinaire 54 visite à la même 55 à la même sa purgation ordinaire 56 visite à la même 50 l'once et demi pastilles de Guimauve et une visite 50 l'once et demi pastilles de Guimauve et une visite 50 l'once et demi pastilles de Guimauve et une visite 50 l'once et demi pastilles de Guimauve et une visite 50 l'once et demi pastilles de Guimauve et une visite 50 l'once et demi pastilles de Guimauve et une visite 50 l'once et demi pastilles de Guimauve et une visite 50 l'once et demi pastilles de Guimauve et une visite 50 l'once et demi pastilles de Guimauve et une visite 50 l'once et demi pastilles de Guimauve et une visite 50 l'once et demi pastilles de Guimauve et une visite 50 l'once et demi pastilles de Guimauve et une visite 50 l'once et demi pastilles de Guimauve et une visite 50 l'once et demi pastilles de Guimauve et une visite 60 l'once sirop blanc pectoral suivant le Codex de Paris aniuné de 2 grains de Kériné 61 l'au et siste de jour et une visite vers minuit ou une heure après 61 l'au evisite de jour et une visite vers minuit ou une heure après 61 l'au evisite de jour et une visite vers minuit ou une heure après 61 l'au pour l'aine de Guimauve et une visite 62 l'a l'au même un l'once de Capillaire de Montpellier et une visite 63 l'au me visite de lour et une visite et une visite 74 l'au duit une visite de nuit plus adans cette nuit dux la même 75 l'once songuent basilicum et un pa	16 une visite	0,15
20 une visite à la même		
22 une visite à la même 0,15 23 à la même sa purgation ordinaire 1,10 24 une visite à la même 0,15 25 à la même sa purgation ordinaire 1,10 26 une visite à la même 0,15 30 I once et demi pastilles de Guimauve et 1 once sucre candy 0,16 22 une visite à la même 0,15 23 à la même sa purgation ordinaire 1,10 24 visite à la même 0,15 25 à la même sa purgation ordinaire 1,10 26 visite à la même 0,15 30 I once et demi pastilles de Guimauve et une visite 1,05 30 I once et demi pastilles de Guimauve et une visite 1,05 30 I once et demi pastilles de Guimauve et une visite 1,05 30 I once et demi pastilles de Guimauve et une visite 1,05 10 I on ce et demi pastilles de Guimauve et une visite 1,05 10 I on ce et demi pastilles de Guimauve et une visite 1,12 Le susdit jour à la même une visite 1,12 Le susdit jour à la même une visite 1,12 Dudit à la même lonce de Capillaire de Montpellier et une visite 1,12 Le susdit jour, une visite à la même 0,15		7.7
23 à la même sa purgation ordinaire 19 une topette de sirop de Guimauve 24 une visite à la même 25 à la même sa purgation ordinaire 25 à la même sa purgation ordinaire 26 une visite à la même 30 I once et demi pastilles de Guimauve et I once sucre candy 30 I once et demi pastilles de Guimauve et I once sucre candy 31 à la même sa purgation ordinaire 32 à la même sa purgation ordinaire 33 à la même sa purgation ordinaire 34 visite à la même 35 à la même sa purgation ordinaire 36 visite à la même 37 I once et demi pastilles de Guimauve et une visite 38 i la même sa purgation ordinaire 39 I once et demi pastilles de Guimauve et une visite 30 I once et demi pastilles de Guimauve et une visite 30 I once et demi pastilles de Guimauve et une visite 30 I once et demi pastilles de Guimauve et une visite 40 I once et demi pastilles de Guimauve et une visite 40 I once et demi pastilles de Guimauve et une visite 41 Le susdit jour la même once visite 41 Le 4: 6 onces sirop blanc pectoral suivant le Codex de Paris animé de 2 grains de Kériné 41 Le 2 Dudit à la même une visite et mue visite et une visite de jour et une visite vers minuit ou une heure après 40 I judit à la même une visite vers minuit ou une heure après 40 I judit à la même encore sa purgation ordinaire 40 Popur la dite, 6 onces sirop pectoral suivant le Codex avec 2 grains de Kériné 41 Le 10 à la même un sirop égal aux autres 41 Le 10 à la même un sirop égal aux autres 41 la la même un sirop égal aux autres 41 la la même visite de nuit 41 la même six onces Look blanc suivant le Codex de Paris et un pansement 42 la la même 43 la même 44 la même 45 la même 46 Pansement à la même 47 1 once Basilicum et un pansement 48 Pansement à la même 49 Pansement à la même 40 Pansement à la même 50 Pansement à la même 51 la dudit une visite et une visite 52 une visite 53 pour la fille, une visite 54 pour la fille, une visite 55 la conces origent basilicum et une pansement 56 la même un Look ¹⁷ égal aux autres 57 la même une purgation ordinaire 58 la même une purgation ordin		
19 une topette de sirop de Guimauve 24 une visite à la même 25 à la même sa purgation ordinaire 26 une visite à la même 30,15 30 I once et demi pastilles de Guimauve et I once sucre candy 21 une visite à la même 31 à la même sa purgation ordinaire 32 à la même sa purgation ordinaire 33 à la même sa purgation ordinaire 34 visite à la même 30,15 35 à la même sa purgation ordinaire 30 I once et demi pastilles de Guimauve et une visite 30 I once et demi pastilles de Guimauve et une visite 30 I once et demi pastilles de Guimauve et une visite 30 I once et demi pastilles de Guimauve et une visite 30 I once et demi pastilles de Guimauve et une visite 30 I once et demi pastilles de Guimauve et une visite 41 (10,15 42 visite à la même 42 visite à la même 43 I once et demi pastilles de Guimauve et une visite 44 (5 onces sirop blanc pectoral suivant le Codex de Paris animé de 2 grains de Kériné 45 I l.12 46 Undit à la même I once de Capillaire de Montpellier et une visite 40 7 une visite de jour et une visite vers minuit ou une heure après 40 3 I 1792 Pour la même en core sa purgation ordinaire 40 2 une visite de jour et une visite vers minuit ou une heure après 41 12 42 susdit jour, une visite à la mêre 41 12 43 la même un sirop égal aux autres 44 à la même un sirop égal aux autres 54 lus audit jour une visite 46 la la même un sirop égal aux autres 57 lus audit jour une visite de nuit 67 la nace songuent basilicum et un pansement 68 Pansement à la même 69 Pansement à la même 60 Pansement à la même 70 Pansement à la même 71 once Basilicum et un pansement 71 once Basilicum et un pansement 72 au même un Look ¹⁷ égal aux autres 73 au même un Look ¹⁷ égal aux autres 74 pour la fille, une visite 75 que la même une purgation ordinaire 76 que la fille, une visite 77 que la même une purgation ordinaire 78 que la même une purgation ordinaire 79 pour la fille, une visite 70 que pour la fille, une visite 71 que contra la même 71 que contra la même 72 que la fille, une visite 73 pour la fille, une visite		
24 une visite à la même 0,15 25 à la même sa purgation ordinaire 1,10 26 une visite à la même 0,15 30 I once et demi pastilles de Guimauve et I once sucre candy 0,16 22 une visite à la même 0,15 23 à la même sa purgation ordinaire 1,10 24 visite à la même 0,15 25 à la même sa purgation ordinaire 1,10 26 visite à la même 0,15 30 I once et demi pastilles de Guimauve et une visite 1,05 01 03 1792 visite à la même 0,15 30 3 pour la même sa purgation ordinaire 1,12 Le 4:6 onces sirop blanc pectoral suivant le Codex de Paris animé de 2 grains de Kériné 1,12 Le susdit jour à la même une visite 0,10 u 7 une visite de jour et une visite vers minuit ou une heure après 3,15 8 03 1792 Pour la mère encore sa purgation ordinaire 1,12 Le susdit jour, une visite à la mère 0,15 le 9 pour ladite, 6 onces sirop pectoral suivant le Codex avec 2 grains de Kériné 1,12 Le 10 à la même un sirop égal aux autres 1,12 plus audit jour une visite 0,15 le 11 dudit une visite de		
25 à la même sa purgation ordinaire 26 une visite à la même 30 I once et demi pastilles de Guimauve et I once sucre candy 22 une visite à la même 315 23 à la même sa purgation ordinaire 24 visite à la même 41,10 25 à la même sa purgation ordinaire 25 à la même sa purgation ordinaire 26 visite à la même 50,15 50 I once et demi pastilles de Guimauve et une visite 50 I once et demi pastilles de Guimauve et une visite 50 I once et demi pastilles de Guimauve et une visite 50 I once et demi pastilles de Guimauve et une visite 50 I once et demi pastilles de Guimauve et une visite 50 I once et demi pastilles de Guimauve et une visite 50 I once et demi pastilles de Guimauve et une visite 50 I once et demi pastilles de Guimauve et une visite 60,15 61 03 1792 visite à la même 60,15 62 une visite de jour et une visite 61 1,12 63 03 pour la même sa purgation ordinaire 64 2 grains de Kérine 65 03 1792 Pour la mème encore sa purgation ordinaire 67 1,12 68 03 1792 Pour la mère encore sa purgation ordinaire 69 pour ladite, 6 onces sirop pectoral suivant le Codex avec 2 grains de Kérine 61 1,12 61 14 dudit une visite à la mère 61 1,12 61 14 dudit une visite de nuit 61 1,12 61 14 dudit une visite de nuit 61 1,12 61 14 dudit une visite de nuit 61 1,12 61 14 à la même un sirop égal aux autres 61 1,12 61 14 à la même six onces Look blanc suivant le Codex de Paris et un pansement 61 1,00 61		
26 une visite à la même 0,15 30 I once et demi pastilles de Guimauve et I once sucre candy 0,16 22 une visite à la même 0,15 23 à la même sa purgation ordinaire 1,10 24 visite à la même (0,15 25 à la même sa purgation ordinaire 1,10 26 visite à la même (0,15 30 I once et demi pastilles de Guimauve et une visite (0,15 30 I once et demi pastilles de Guimauve et une visite (1,05 30 I once et demi pastilles de Guimauve et une visite (1,05 30 I once et demi pastilles de Guimauve et une visite (1,05 30 J opur la même sa purgation ordinaire (1,12 4 susdit jour à la même une visite (1,12 4 susdit jour à la même une visite (1,12 4 conces sirop blanc pectoral suivant le Codex de Paris animé de 2 grains de Kériné (1,12 4 could à la même I once de Capillaire de Montpellier et une visite (1,00 4 7 une visite de jour et une visite vers minuit ou une heure après (1,00 4 7 une visite de jour et une visite vers minuit ou une heure après (1,00 4 7 une visite de jour et une visite vers minuit ou une heure après (1,00 4 7 une visite de jour et une visite vers minuit ou une heure après (1,00 4 7 une visite de jour et une visite vers minuit ou une heure après (1,00 4 7 une visite de jour et une visite vers minuit ou une heure après (1,00 4 7 une visite de jour et une visite vers minuit ou une heure après (1,00 4 7 une visite de jour et une visite (1,00 4 7 ûne de jour une visite (1,00 4 7 ûne de jour et une visite (1,00 4 7 ûne de jour et une visite (1,00 4 7 ûne de jour et une visite (1,00 4 7 ûne de jour et une visite (1,00 4 7 ûne de jour et une visite (1,00 5 ûne de de jour et une visite (1,00 5 ûne de jour la de jour et une visite (1,00 5 ûne de jour la ûne (1,00 6 ûne de jour la ûne (1,00 7 ûne de jour la ûne (1,00 7 ûne visite (1,00 7 ûne de jour la ûne (1,00 7 ûne de jour la ûne (1,00 7 ûne visite (1,		0,15
30 I once et demi pastilles de Guimauve et 1 once sucre candy 22 une visite à la même 23 à la même sa purgation ordinaire 24 visite à la même 55 à la même sa purgation ordinaire 1,10 26 visite à la même 1,10 26 visite à la même 1,10 27 visite à la même 1,10 28 visite à la même 1,10 29 visite à la même 1,10 20 1 once et demi pastilles de Guimauve et une visite 1,05 10 30 1 792 visite à la même 1,12 20 10 31 1792 visite à la même 1,12 20 10 31 1792 visite à la même sa purgation ordinaire 20 10 30 30 pour la même sa purgation ordinaire 20 10 31 1792 visite à la même une visite 20 10 10 1792 Pour la même une visite 21 10 20 11 à la même I once de Capillaire de Montpellier et une visite 21 10 20 11 à la même I once de Capillaire de Montpellier et une visite 22 11 22 20 11 24 24 24 24 24 24 24 24 24 24 24 24 24		
22 une visite à la même 0,15 23 à la même sa purgation ordinaire 1,10 24 visite à la même 0,15 25 à la même sa purgation ordinaire 1,10 26 visite à la même 0,15 30 I once et demi pastilles de Guimauve et une visite 1,05 01 03 1792 visite à la même 0,15 03 03 pour la même sa purgation ordinaire 1,12 Le susdit jour à la même une visite 0,10 Le susdit jour à la même une visite 0,10 Le 4: 6 onces sirop blanc pectoral suivant le Codex de Paris anûné de 2 grains de Kériné la 1,12 1,12 Dudit à la même I once de Capillaire de Montpellier et une visite 1,00 du 7 une visite de jour et une visite vers minuit ou une heure après 3,15 80 3 1792 Pour la mère encore sa purgation ordinaire 1,12 Le susdit jour, une visite à la mère 0,15 le 9 pour ladite, 6 onces sirop pectoral suivant le Codex avec 2 grains de Kériné 1,12 Le 10 à la même un sirop égal aux autres 1,12 plus audit jour une visite 0,15 le 11 dudit une visite de nuit 3,00 plus dans cette nuit deux larges emplâtres vésicatoires et application <t< td=""><td></td><td></td></t<>		
23 à la même sa purgation ordinaire 24 visite à la même 30 1 once et demi pastilles de Guimauve et une visite 30 1 once et demi pastilles de Guimauve et une visite 30 1 once et demi pastilles de Guimauve et une visite 30 3 792 visite à la même 30 1 once et demi pastilles de Guimauve et une visite 30 3 792 visite à la même 30 3 792 visite à la même 30 3 792 visite à la même une visite 30 3 792 visite à la même une visite 30 3 792 visite à la même une visite 30 3 792 visite à la même une visite 30 3 792 visite à la même une visite 40 5 7 7 8 8 8 9 8 9 9 7 8 9 8 9 9 9 8 9 9 9 8 9 9 9 9		
24 visite à la même 0,15 25 à la même sa purgation ordinaire 1,10 26 visite à la même 0,15 30 1 once et demi pastilles de Guimauve et une visite 1,05 01 03 1792 visite à la même 0,15 30 3 pour la même sa purgation ordinaire 1,12 Le susdit jour à la même une visite 0,10 Le 4: 6 onces sirop blanc pectoral suivant le Codex de Paris animé de 2 grains de Kériné la 1,12 1,12 Dudit à la même 1 once de Capillaire de Montpellier et une visite 1,00 du 7 une visite de jour et une visite vers minuit ou une heure après 3,15 8 03 1792 Pour la mère encore sa purgation ordinaire 1,12 Le susdit jour, une visite à la mère 0,15 le 9 pour ladite, 6 onces sirop pectoral suivant le Codex avec 2 grains de Kériné 1,12 Le 10 à la même un sirop égal aux autres 1,12 plus audit jour une visite 0,15 le 11 dudit une visite de nuit 3,00 plus adans cette nuit deux larges emplâtres vésicaloires et application 3,12 Le 12 :2 onces onguent basilicum et un pansement 1,16 Le 14 à la même six onces Look blanc suivant le Codex de Paris et un pansement 2,12 15 Pansement à la même 1,00		
25 à la même sa purgation ordinaire 1,10 26 visite à la même 0,15 30 I once et demi pastilles de Guimauve et une visite 1,05 30 I once et demi pastilles de Guimauve et une visite 0,15 30 3 pour la même sa purgation ordinaire 1,12 Le susdit jour à la même une visite 0,10 Le 4: 6 onces sirop blanc pectoral suivant le Codex de Paris animé de 2 grains de Kériné la 1,12 1,12 Dudit à la même 1 once de Capillaire de Montpellier et une visite 1,00 u7 une visite de jour et une visite vers minuit ou une heure après 3,15 8 03 1792 Pour la mère encore sa purgation ordinaire 1,12 Le susdit jour, une visite à la mère 0,15 le 9 pour ladite, 6 onces sirop pectoral suivant le Codex avec 2 grains de Kériné 1,12 Le 10 à la même un sirop égal aux autres 1,12 plus audit jour une visite 0,15 le 11 dudit une visite de nuit 3,00 plus audit jour une visite 0,15 le 12 :2 onces onguent basilicum et un pansement 1,16 Le 12 :2 onces onguent basilicum et un pansement 1,16 Le 14 à la même six onces Look blanc suivant le Codex de Paris et un pansement 2,12 15 Pansement à la même 1,00<		0.4
26 visite à la même 0,15 30 I once et demi pastilles de Guimauve et une visite 1,05 01 03 1792 visite à la même 0,15 30 30 pour la même sa purgation ordinaire 1,12 Le susdit jour à la même une visite 0,10 Le 4: 6 onces sirop blanc pectoral suivant le Codex de Paris animé de 2 grains de Kériné la 1,12 1,12 Dudit à la même I once de Capillaire de Montpellier et une visite 1,00 du 7 une visite de jour et une visite vers minuit ou une heure après 3,15 8 03 1792 Pour la mêre encore sa purgation ordinaire 1,12 Le susdit jour, une visite à la mêre 0,15 le 9 pour ladite, 6 onces sirop pectoral suivant le Codex avec 2 grains de Kériné 1,12 Le 10 à la même un sirop égal aux autres 1,12 plus audit jour une visite 0,15 le 11 dudit une visite de nuit 0,15 le 12 2 onces onguent basilicum et un pansement 1,16 Le 12 2 onces onguent basilicum et un pansement 1,16 Le 14 à la même six onces Look blanc suivant le Codex de Paris et un pansement 1,00 15 Pansement à la même 1,00 16 Pansement à la même 1,00 17 I once Basilicum et un pansement 1,00		
30 I once et demi pastilles de Guimauve et une visite 1 03 3 1792 visite à la même 2 0,15 03 03 pour la même sa purgation ordinaire 2 1,12 1 Le susdit jour à la même une visite 2 1,02 1 Le 4: 6 onces sirop blane pectoral suivant le Codex de Paris animé de 2 grains de Kériné 3 1,12 1 Le 4: 6 onces sirop blane pectoral suivant le Codex de Paris animé de 2 grains de Kériné 4 1,12 2 Dudit à la même I once de Capillaire de Montpellier et une visite 3 1,15 8 03 1792 Pour la mère encore sa purgation ordinaire 4 1,12 4 Le susdit jour, une visite à la mêre 4 1,12 4 Le 10 à la même un sirop égal aux autres 4 1,12 4 1 Le 10 à la même un sirop égal aux autres 5 1,12 6 1 I dudit une visite de nuit 6 1 ludit une visite de nuit 7 1 once Basilicum et un pansement 8 1,16 8 Pansement à la même 1,00 16 Pansement à la même 1,00 17 I once Basilicum et un pansement 1,00 18 Pansement à la même 1,00 19 Pansement à la même 1,00 19 Pansement à la même 1,00 10 Pansement à la même 1,00 10 Pansement à la même 1,00 11 a la même un Look 17 égal aux autres 1,12 1,20 que la fille, une visite 1,00 1,00 1,00 1,00 1,00 1,00 1,00 1,0		
01 03 1792 visite à la même 0,15 03 03 pour la même sa purgation ordinaire 1,12 Le susdit jour à la même une visite 0,10 Le 4: 6 onces sirop blanc pectoral suivant le Codex de Paris animé de 2 grains de Kériné la 1,12 1,12 Dudit à la même 1 once de Capillaire de Montpellier et une visite 1,00 du 7 une visite de jour et une visite vers minnit ou une heure après 3,15 8 03 1792 Pour la mère encore sa purgation ordinaire 1,12 Le susdit jour, une visite à la mère 0,15 le 9 pour ladite, 6 onces sirop pectoral suivant le Codex avec 2 grains de Kériné 1,12 Le 10 à la même un sirop égal aux autres 1,12 plus audit jour une visite 0,15 le 11 dudit une visite de nuit 3,00 plus adans cette nuit deux larges emplâtres vésicaloires et application 3,12 Le 12: 2 onces onguent basilicum et un pansement 1,16 Le 14 à la même six onces Look blanc suivant le Codex de Paris et un pansement 2,12 15 Pansement à la même 1,00 16 Pansement à la même 1,00 17 I once Basilicum et un pansement 1,00 18 Pansement à la même 1,00 19 Pansement à la même 1,00 <t< td=""><td></td><td></td></t<>		
03 03 pour la même sa purgation ordinaire Le susdit jour à la même une visite Le susdit jour à la même une visite Le 4: 6 onces sirop blanc pectoral suivant le Codex de Paris animé de 2 grains de Kériné 16 1,12 Dudit à la même 1 once de Capillaire de Montpellier et une visite 1,00 du 7 une visite de jour et une visite vers minuit ou une heure après 3,15 8 03 1792 Pour la mère encore sa purgation ordinaire Le susdit jour, une visite à la mère Le susdit jour, une visite à la mère Le 10 à la même un sirop égal aux autres plus audit jour une visite 1,12 Le 10 à la même un sirop égal aux autres 1,12 le 11 dudit une visite de nuit plus audit jour une visite en unit deux larges emplâtres vésicatoires et application 1,16 Le 12: 2 onces onguent basilicum et un pansement 1,16 Le 14 à la même six onces Look blanc suivant le Codex de Paris et un pansement 1,16 Pansement à la même 1,00 16 Pansement à la même 1,00 17 1 once Basilicum et un pansement 1,08 18 Pansement à la même 1,00 19 Pansement à la même 1,00 20 Pansement à la même 1,00 20 Pansement à la même 1,00 21 à la même un Look ¹⁷ égal aux autres 21 à la même un Look ¹⁷ égal aux autres 21 a la même un Look ¹⁷ égal aux autres 21 a la même un Look ¹⁸ égal aux autres 22 où 1792 pour la fille, une visite 1,00 24 pour la fille, une visite 1,00 Plus ledit jour à la même une purgation ordinaire 1,12 6 mai 1792 pour ladite une visite 0,15		
Le susdit jour à la même une visite Le 4: 6 onces sirop blanc pectoral suivant le Codex de Paris animé de 2 grains de Kériné 1.12 Dudit à la même 1 once de Capillaire de Montpellier et une visite 4.10 4.10 4.11 4.12 4.12 4.12 4.13 4.19		
Le 4: 6 onces sirop blanc pectoral suivant le Codex de Paris anûnê de 2 grains de Kérinê 1,12 Dudit à la même I once de Capillaire de Montpellier et une visite 1,00 du 7 une visite de jour et une visite vers minuit ou une heure après 3,15 80 3 1792 Pour la mêre encore sa purgation ordinaire 1,12 Le susdit jour, une visite à la mêre 0,15 le 9 pour ladite, 6 onces sirop pectoral suivant le Codex avec 2 grains de Kériné 1,12 Le 10 à la même un sirop égal aux autres 1,12 plus audit jour une visite 0,15 el 11 dudit une visite de nuit 1,12 plus audit jour une visite 0,15 el 1 dudit une visite de nuit 1,12 Le 12: 2 onces onguent basilicum et un pansement 1,16 Le 14 à la même six onces Look blanc suivant le Codex de Paris et un pansement 1,100 16 Pansement à la même 1,00 17 I once Basilicum et un pansement 1,00 18 Pansement à la même 1,00 19 Pansement à la même 1,00 20 Pansement à la même 1,00 20 Pansement à la même 1,00 21 à la même un Look 17 égal aux autres 1,12 20 4 1 792 pour la fille, une visite 1,00 21 pour la fille, une visite 1,00 22 pour la fille, une visite 1,00 23 pour la fille, une visite 1,00 Plus ledit jour à la même nne purgation ordinaire 1,12 e mai 1792 pour la dite une visite 1,05		7.7
Dudit à la même 1 once de Capillaire de Montpellier et une visite 1,00 du 7 une visite de jour et une visite vers minuit ou une heure après 3,15 8 03 1792 Pour la mère encore sa purgation ordinaire 1,12 Le susdit jour, une visite à la mère 0,15 le 9 pour ladite, 6 onces sirop pectoral suivant le Codex avec 2 grains de Kériné 1,12 Le 10 à la même un sirop égal aux autres 1,12 plus audit jour une visite 0,15 et 11 dudit une visite de nuit 3,00 plus dans cette nuit deux larges emplâtres vésicatoires et application 3,12 Le 12 :2 onces onguent basilicum et un pansement 1,16 Le 14 à la même six onces Look blanc suivant le Codex de Pâris et un pansement 2,12 15 Pansement à la même 1,00 16 Pansement à la même 1,00 17 1 once Basilicum et un pansement 1,00 18 Pansement à la même 1,00 20 Pansement à la même 1,00 21 à la même 1,00 21 à la même 1,00 21 a la même 1,00 21 a la même 1,00 22 pour la fille, une visite 1,00 24 pour la fille, une visite 1,00 24 pour la fille, une visite 1,00 Plus ledit jour à la même une purgation ordinaire 1,12 6 mai 1792 pour ladite une visite 1,05		
du 7 une visite de jour et une visite vers minuit ou une heure après 8 03 1792 Pour la mère encore sa purgation ordinaire Le susdit jour, une visite à la mère 9 pour ladite, 6 onces sirop pectoral suivant le Codex avec 2 grains de Kériné 1,12 Le 10 à la même un sirop égal aux autres 1,12 plus audit jour une visite 1,13 le 11 dudit une visite de nuit 1,00 plus dans cette nuit deux larges emplâtres vésicatoires et application 3,12 Le 12 :2 onces onguent basilicum et un pansement 1,16 1,16 1,17 1,18 1,19 1,19 1,19 1,19 1,10 1,19 1,10 1,		
8 03 1792 Pour la mère encore sa purgation ordinaire 1,12 Le susdit jour, une visite à la mère 0,15 le 9 pour ladite, 6 onces sirop pectoral suivant le Codex avec 2 grains de Kériné 1,12 Le 10 à la même un sirop égal aux autres 1,12 plus audit jour une visite 0,15 le 11 dudit une visite de nuit 3,00 plus dans cette nuit deux larges emplâtres vésicatoires et application 3,12 Le 12 :2 onces onguent basilicum et un pansement 1,16 Le 14 à la même six onces Look blanc suivant le Codex de Paris et un pansement 2,12 15 Pansement à la même 1,00 16 Pansement à la même 1,00 17 1 once Basilicum et un pansement 1,08 18 Pansement à la même 1,00 19 Pansement à la même 1,00 20 Pansement à la même 1,00 20 Pansement à la même 1,00 21 à la même un Look ¹⁷ égal aux autres 1,12 22 04 1792 pour la fille, une visite 1,00 24 pour la fille, une visite 1,00 Plus ledit jour à la même une purgation ordinaire 1,12 6 mai 1792 pour ladite une visite 0,15		
Le susdit jour, une visite à la mère 0,15 le 9 pour ladite, 6 onces sirop pectoral suivant le Codex avec 2 grains de Kèrinè 1,12 Le 10 à la mème un sirop égal aux autres 1,12 plus audit jour une visite 0,15 le 11 dudit une visite de nuit 3,00 plus dans cette nuit deux larges emplâtres vésicatoires et application 3,12 Le 12 :2 onces onguent basilieum et un pansement 1,16 Le 14 à la même six onces Look blanc suivant le Codex de Paris et un pansement 1,00 15 Pansement à la même 1,00 17 I once Basilicum et un pansement 1,00 18 Pansement à la même 1,00 19 Pansement à la même 1,00 20 Pansement à la même 1,00 20 Pansement à la même 1,00 21 à la même un Look ¹⁷ égal aux autres 1,12 20 de 1792 pour la fille, une visite 1,00 21 pour la fille, une visite 1,00 22 pour la fille, une visite 1,00 23 pour la fille, une visite 1,00 24 pour la fille, une visite 1,00 25 pour la fille, une visite 1,00 26 pour la fille, une visite 1,00 27 pour la fille, une visite 1,00 28 pour la fille, une visite 1,00 29 pour la fille, une visite 1,00 20 pour la fille, une visite 1,00 20 pour la fille, une visite 1,00		
le 9 pour ladite, 6 onces sirop pectoral suivant le Codex avec 2 grains de Kériné 1,12 Le 10 à la même un sirop égal aux autres 1,12 plus audit jour une visite 0,15 le 11 dudit une visite de nuit 3,00 plus dans cette nuit deux larges emplâtres vésicatoires et application 3,12 Le 12 :2 onces onguent basilicum et un pansement 1,16 Le 14 à la même six onces Look blane suivant le Codex de Paris et un pansement 2,12 15 Pansement à la même 1,00 16 Pansement à la même 1,00 17 I once Basilicum et un pansement 1,08 18 Pansement à la même 1,00 19 Pansement à la même 1,00 20 Pansement à la même 1,00 21 à la même un Look ¹⁷ égal aux autres 1,12 22 O4 1792 pour la fille, une visite 1,00 23 pour la fille, une visite 1,00 24 pour la fille, une visite 1,00 Plus ledit jour à la même une purgation ordinaire 1,12 6 mai 1792 pour ladite une visite 0,15		100
Le 10 à la même un sirop égal aux autres 1,12 plus audit jour une visite 0,15 le 11 dudit une visite de nuit 3,00 plus dans cette nuit deux larges emplâtres vésicatoires et application 3,12 Le 12 :2 onces onguent basilicum et un pansement 1,16 Le 14 à la même six onces Look blanc suivant le Codex de Paris et un pansement 2,12 15 Pansement à la même 1,00 16 Pansement à la même 1,00 17 1 once Basilicum et un pansement 1,08 18 Pansement à la même 1,00 19 Pansement à la même 1,00 20 Pansement à la même 1,00 21 à la même un Look ¹⁷ égal aux autres 1,12 22 04 1792 pour la fille, une visite 1,00 23 pour la fille, une visite 1,00 24 pour la fille, une visite 1,00 Plus ledit jour à la même une purgation ordinaire 1,12 6 mai 1792 pour la difle une visite 0,15		
plus audit jour une visite 0,15 le 11 dudit une visite de nuit 3,00 plus dans cette nuit deux larges emplâtres vésicatoires et application 3,12 le 12 : 2 onces onguent basilicum et un pansement 1,16 le 14 à la même six onces Look blanc suivant le Codex de Pâris et un pansement 2,12 15 Pansement à la même 1,00 16 Pansement à la même 1,00 17 1 once Basilicum et un pansement 1,08 18 Pansement à la même 1,00 19 Pansement à la même 1,00 19 Pansement à la même 1,00 20 Pansement à la même 1,00 21 à la même 1,00 21 à la même un Look 17 égal aux autres 1,12 22 04 1792 pour la fille, une visite 1,00 24 pour la fille, une visite 1,00 25 Pus ledit jour à la même une purgation ordinaire 1,12 26 mai 1792 pour ladite une visite 0,15		
1		
Description 1,10		
Le 12 :2 onces onguent basilicum et un pansement 1,16 Le 14 à la même six onces Look blanc suivant le Codex de Pâris et un pansement 2,12 15 Pansement à la même 1,00 16 Pansement à la même 1,00 17 I once Basilicum et un pansement 1,08 18 Pansement à la même 1,00 19 Pansement à la même 1,00 20 Pansement à la même 1,00 21 à la même un Look ¹⁷ égal aux autres 1,12 22 O4 1792 pour la fille, une visite 1,00 23 pour la fille, une visite 1,00 24 pour la fille, une visite 1,00 Plus ledit jour à la même une purgation ordinaire 1,12 6 mai 1792 pour ladite une visite 0,15		
Le 14 à la même six onces Look blane suivant le Codex de Paris et un pansement 2,12 15 Pansement à la même 1,00 16 Pansement à la même 1,00 17 1 once Basilicum et un pansement 1,00 18 Pansement à la même 1,00 19 Pansement à la même 1,00 20 Pansement à la même 1,00 21 à la même un Look ¹⁷ égal aux autres 1,12 22 04 1792 pour la fille, une visite 1,00 23 pour la fille, une visite 1,00 24 pour la fille, une visite 1,00 Plus ledit jour à la même une purgation ordinaire 1,12 6 mai 1792 pour ladite une visite 0,15		
15 Pansement à la même 1,00 16 Pansement à la même 1,00 17 I once Basilicum et un pansement 1,08 18 Pansement à la même 1,00 19 Pansement à la même 1,00 20 Pansement à la même 1,00 21 à la même un Look ¹⁷ égal aux autres 1,12 22 04 1792 pour la fille, une visite 1,00 23 pour la fille, une visite 1,00 24 pour la fille, une visite 1,00 Plus ledit jour à la même une purgation ordinaire 1,12 6 mai 1792 pour ladite une visite 0,15		
16 Pansement à la même 1,00 17 I once Basilicam et un pansement 1,08 18 Pansement à la même 1,00 19 Pansement à la même 1,00 20 Pansement à la même 1,00 21 à la même un Look ¹⁷ égal aux autres 1,12 22 04 1792 pour la fille, une visite 1,00 23 pour la fille, une visite 1,00 24 pour la fille, une visite 1,00 Plus ledit jour à la même une purgation ordinaire 1,12 6 mai 1792 pour ladite une visite 0,15		
17 1 once Basilicum et un pansement 1,08 18 Pansement à la même 1,00 19 Pansement à la même 1,00 20 Pansement à la même 1,00 21 à la même un Look ¹⁷ égal aux autres 1,12 22 04 1792 pour la fille, une visite 1,00 23 pour la fille, une visite 1,00 24 pour la fille, une visite 1,00 Plus ledit jour à la même une purgation ordinaire 1,12 6 mai 1792 pour ladite une visite 0,15		
18 Pansement à la même 1,00 19 Pansement à la même 1,00 20 Pansement à la même 1,00 21 à la même un Look ¹⁷ égal aux autres 1,12 22 04 1792 pour la fille, une visite 1,00 23 pour la fille, une visite 1,00 24 pour la fille, une visite 1,00 Plus ledit jour à la même une purgation ordinaire 1,12 6 mai 1792 pour ladite une visite 0,15	and the production of the first state of the first	
19 Pansement à la même 1,00 20 Pansement à la même 1,00 21 à la même un Look ¹⁷ égal aux autres 1,12 22 04 1792 pour la fille, une visite 1,00 23 pour la fille, une visite 1,00 24 pour la fille, une visite 1,00 Plus ledit jour à la même une purgation ordinaire 1,12 6 mai 1792 pour ladite une visite 0,15		
20 Pansement à la même 1,00 21 à la même un Look ¹⁷ égal aux autres 1,12 22 04 1792 pour la fille, une visite 1,00 23 pour la fille, une visite 1,00 24 pour la fille, une visite 1,00 Plus ledit jour à la même une purgation ordinaire 1,12 6 mai 1792 pour ladite une visite 0,15		
21 à la même un Look ¹⁷ égal aux autres 1,12 22 04 1792 pour la fille, une visite 1,00 23 pour la fille, une visite 1,00 24 pour la fille, une visite 1,00 Plus ledit jour à la même une purgation ordinaire 1,12 6 mai 1792 pour ladite une visite 0,15	The state of the s	0.00
22 04 1792 pour la fille, une visite 1,00 23 pour la fille, une visite 1,00 24 pour la fille, une visite 1,00 Plus ledit jour à la même une purgation ordinaire 1,12 6 mai 1792 pour ladite une visite 0,15		
23 pour la fille, une visite 1,00 24 pour la fille, une visite 1,00 Plus ledit jour à la même une purgation ordinaire 1,12 6 mai 1792 pour ladite une visite 0,15		
24 pour la fille, une visite 1,00 Plus ledit jour à la même une purgation ordinaire 1,12 6 mai 1792 pour ladite une visite 0,15		
Plus ledit jour à la même une purgation ordinaire 1,12 6 mai 1792 pour ladite une visite 0,15		
6 mai 1792 pour ladite une visite 0,15		
A SALE AND		
1. 10 to avoir apprique un scion a la nuque a la mette		
	to the man abbudge my soung a to make a to meme.	1,10

Ouverture que l'on fait en brûlant les chairs pour faire écouler les humeurs. Ces pierres sont poreuses. Posées sur une plaie elles les absorbent . En Afrique on les employe sur les morstures de serpent pour en retirer le venin.

15 Onguent suppuratif.
16 Plante qui pousse sur les murs.
17 Composition pharmaceutique à base de miel plus liquide que molle.

le 13: 2 onces de basilicum en un pansement à la mesme	1:16
14 un pansement à la mesme	1,00
15 un pansement à la mesme	1,00
16 un pansement à la mesme	1,00
18 une visite	1.00
19 une visite	1,00
20 une visite	1.00
24 une visite	1,00
26 une visite	1,00
27 sa purgation ordinaire	1,12
28 une visite	0,15
29 à la même sa purgation ordinaire	1,12
20 Janvier 1793 pour la même 40 grains Hypecacuanha	0.15
21 pour la même une visite	0,15
10 mars 1793 pour la même une visite	0.15
Fin 4 eme page	212,15
12 mars1793 pour la même une visite	0.15
13 une prise de 40 grains d'hipecacuanha	0,18
14 à la même une visite	0.15
plus le 15 purgation ordinaire à la même	1,16
le 10 pour la même une visite	0,15
24 pour la même une visite	0.15
25 pour la même une visite	0,15
26 pour la même une visite	0,15
27 pour la même une visite	0.15
28 pour la même une visite	0.15
29 Purgation ordinaire	1,16
30 une visite à la même et une once de camomille Romaine	1,03
31 pour la même sa purgation ordinaire	1.16
1er Mai 1793 pour la même une once de conserve d'anube Campana	0,10
02 pour la même une visite	0,15
03 pour la même une visite	0,15
04 poiur la même douse dragmes Quina rouge en poudre ¹⁸	6 £
06 pour la même une visite	0,15
08 pour la même une visite	0,15
12 pour la même une visite	0,15
15 pour la même une visite ordinaire	0,15
30 août 1793 pour la même une visite	0,15
31 à la même sa purgation ordinaire	2 £
02 09 une visite	0,15
03 sa purgation ordinaire	2,00
04 une visite pour la même	0.15
05 une visite pour la même	0,15
06 pour la même35 grains d'hypecacuanha	1,00
07 une visite pour la même	0,15
08 une visite pour la même	0,15
09 à la même sa purgation	2,00
10 une visite pour la même	0.15
15 une visite pour la même	0,15
16 une visite pour la même	0,15
17 une purgation ordinaire à la même	2,00
18 10 1793 une visite pour la même	0,15
19 une visite pour la même	0,15
20 Sa purgation ordinaire	2 00
21 une visite pour la même	0,15
23 une visite pour la même	0,15

¹⁸ Quinquina employé comme fébrifuge.

4	du 17 9 bre à la même 4 paquets de cristal minéral d'un gros baquier et une visite à la même	1,10	
4	du 18 une visite pour la même	0,15	
1	Fin 6eme page	262£00	
	18 12 1793 pour la même une visite	0,15	
	19 potion calmante avec 4 onces Eau de Laitue, 2 onces sirop de diacode 1930 gouttes liqueur	1 £12	
-	d'Hossés		
13	20 Visite à la mesme	0.15	
1	21 Visite à la mesme	0,15	
1	22 Visite à la mesme	0,15	
K	23 Visite à la mesme	0.15	
1	24 Visite à la mesme	0,15	

ETAT des soins et remèdes fournis à feu Anette de Bissère et à feu sa fille dans la commune de Béraut par Pandellè officier de Santé

Je soussigué Officier de santé en la commune de Sion ²⁰ département du Gers atteste que le présent compte est véritable et certifie de plus que le tout a été taxé en numéraire métallique. En foi de ce ler Thermúdor an 10, ²¹ je déclare avoir reçu de Dominique Fécaut et du temps du vivant de sa femme et de sa belle mère douze livres . Pour la somme de vingt huit livres soit en graisse et un jambon a compte de la somme ci dessus.

Le 17 thermúdor an 13, roçu de Dominique Fécaut 100 livres ²²

Le 5 avril 1808, du même 20 livres

Plus j'ai reçu 50 livres Reste dû 79 livres 12 sous
Plus le traitement de Dominique du temps qu'il était avec feu sa femme et sa belle mère.

Les notes ont été rédigées d'après le dictionnaire de Bailly du début du XIX siècle par Elic Ducassé d'après les archives de Me Geneviève Preichac

Voici quelques équivalences avec les mesures actuelles:Monnaies : La livre valait 20 sous, En poids la livre =16 onces ou 0 kg 489. l'once :=8 gros ou 30 grs 05.Le gros ou drachme 3grs 82. Le grain 0gr,053. Transcription E. Ducassé

PANDEL, Doc



Paysage Gersois cliché CS

Sirop fait avec des têtes de pavots blancs
 Près de Nogaro.
 19 juillet 1801
 18 avril 1804

SAINTE-MERE (32700)

PROCUREURS de la COMMUNE AGENTS MUNICIPAUX MAIRES nommés ou élus

Depuis la création des communes en 1790

Procureurs de la c	commune		
1790	DUSSAREAU Gilles cadet	50 ans	Bel Air
1792	DESTIVAL Bernard	40 ans	Le Clot
Agents municipat	ıx		
1794	DESTIVAL Barthélémy Innocent	39 ans	Le Clot
1797	MALUS Joseph	44 ans	Favrinis
Maires nommés			- · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
1800 11 juillet	LABOLLE dit Labole Pierre Bertran	d 32 ans	Le plapé
1805 avril	DESTIVAL Barthélémy Innocent	50 ans	Le Clot + 1808
1808 14 octobre	PALAZO Philippe	45 ans	La Pice (D) 1815
1815 20 mars	LABOLE Bertrand maire intérimaire		Le Plapé
1815 fin avril	LABOLE Bertrand maire proclamé	47 ans	Le Plapé
1815 20 juin	PALAZO Philippe	51 ans	La Pice (D) 1820
1820 28 mai	LABOLE Bertrand	52 ans	Le Plapé (D) 1837
1837 23 juillet	DENUX Justin Ambroise		Centre village
1840 03 septembre	LAFFORGUE Pierre (fils)	49 ans	Gajanet (D) 1848
1848 septembre	CAÜZAC Augustin	26 ans	Faubourg
1853 13 février	LAFFORGUE Pierre	62 ans	Gajanet
1862 12 octobre	BELLIARD Joseph	42 ans	Fayrinis
1865 12 mars	BARCIET de la BUSQUETTE Henr	i 39 ans	La Busquette
1870 06 septembre	DUGOUJON François Joachim	52 ans	Centre village
1871 14 mai	BARCIET de la BUSQUETTE Henr	i 45 ans	La Busquette +1873
1873 28 décembre	BELLIARD Joseph	53 ans	Fayrinis
1875 10 janvier	CAÜZAC Augustin	53 ans	Centre village
Maires élus			
1876 08 octobre	CAÜZAC Augustin	54 ans	Centre village
1879 mai-juin	CANDELON Dominique	58 ans	Le Bayliot
	Conseiller charge des fonctions de m	aire	
1879 fin juin	CAÜZAC Augustin	57 ans	(D) janvier 1880
1880 25 janvier	BELLIARD Joseph	60 ans	(D) mai 1880
1880 23 mai	CANTALOUP Amaud	44 ans	Mounicot
1881 23 janvier	CAÜZAC Augustin	59 ans	Centre village
1884 18 mai	BELLIARD Joseph	64 ans	Fayrinis + 1888
1888 20 mai	CAÜZAC Lucien	34 ans	village + 1905
1905 28 décembre	CAÛZAC Ernest	25 ans	Village/LaMongette (D) mars 1937
1937 28 mars	LERIB Joseph dit Marius	36 ans	Le Bousquet/village
1971 21 mars	BAXERRES Léon Louis	51 ans	La Coume + 1976
1976 21 juin	BAISSIERES Yves André	48 ans	Le Bayliot
	Maire Adjoint chargé des fonctions of	le maire	
1976 28 juillet	BAISSIERES Yves André	48 ans	Le Bayliot

1977 20 mars	BAISSIERES Yves André	49 ans	Le Bayliot
1983 13 mars	BAISSIERES Yves André	55 ans	Le Bayliot
1989 26 mars	NOGUES Gérard	37 ans	Village
1995 juin	NOGUES Gérard	43 ans	Village
2001 16 mars	GLAUDE Marc	55 ans	Village

Légende : + maire décédé dans l'exercice de ses fonctions

(D) maire démissionnaire

Prénom souligné = prénom usuel

Les ages indiqués sont ceux au moment de l'élection ou de la nomination

DUREE des MANDATS

Maires nommés :	Maires élus :
LABOLE Bertrand 21 a 11 mois 5 jours	LERIB Marius 34 a moins 1 semaine
LAFFORGUE Pierre 17 a 7 mois 28 jours	CAÜZAC Ernest 31 a 2 mois 27 jours
PALAZO Philippe 11 a 4 mois 8 jours	CAÜZAC Lucien 17 a 7 mois 7 jours
BARCIET de la BUSQUETTE Henri 8a 1 m 8 j	BAISSIERES André 12 a 9 m 10 jours
D'ESTIVAL du CLOT Barthélémy 3 a 6 mois	NOGUES Gérard 12 ans moins 10 jours
DUGOUJON François 8 mois 1 semaine	BAXERRES Louis 5 ans 3 mois
	CANTALOUP Arnaud 8 mois
Maires élus ou nommés :	GLAUDE Marc (depuis le 16 mars 2001)
CAÜZAC Augustin 12 a 7 mois	and the second second second second second
BELLIARD Joseph 7 a 9 mois 9 jours	

Adjoints en fonction nommés ou élus maires :

LABOLE Bertrand nommé adjoint en 1799 nommé maire le 11 juillet 1800 nommé adjoint 18 nov. 1814 nommé maire en Mai 1815 nommé adjoint 28 mai 1816 nommé maire 28 mai 1820 CANTALOUP Arnaud élu adjoint Février 1880 élu maire 23 mai 1880

CANTALOUP Arnaud élu adjoint Février 1880 élu maire 23 mai 1880 BAISSIERES André élu adjoint 21 mars 1972 élu maire 18 juillet 1876

Ancien adjoint nommé maire

Adjoints an procureurs

LAFFORGUE Pierre (Fils) Adjoint juillet 1826 à octobre 1831 nommé maire septembre 1840 à septembre 1848 nommé maire fevrier 1853 à octobre 1862

Adjoints ayant exercé les fonctions de maire antérieurement

CAÜZAC Augustin Maire de 1848 à 1853

Adjoint de 1862 à 1865

Maire de 1875 à janvier 1880 et de janvier 1881 à mai 1884

CANTALOUP Arnaud maire de mai 1880 à janvier 1881

Adjoint de 1881 à 1884 et de 1888 à 1900

ADJOINTS depuis 1792

Aujonits au	procureurs	
1792	BARCIET-LABUSQUETTE Guillaume	LaBusquette
1794	ROUTIER Jean-Baptiste	Village
Adjoints m	unicipaux	
1794	ROUTIER JeanBaptiste	Village
1795	DOSTES Henri	Village
1796	SARRAU Bernard	Mounicot
1799	LABOLLE dit LABOLE Bertrand	Le Plapé

1800	MARFAING Jean	Jouan du Hau
1804	SARRAU Bernard	Mounicot
1809	SARRAU Bernard	Mounicot
1811	de BARCIET de la BUSQUETTE Marc Antoine	La Busquette
1814 18 décembre	LABOLE Bertrand	Le Plapé
1815 28 avril	DEVAUX Raymond	Grand Jouan
1815 juillet	CAÜZAC Jean	Faubourg
1816 28 juin	LABOLE Bertrand	Le Plapé
1820 28 mai	MALUS Anatole	Fayrinis
1826 juillet	LAFFORGUE Pierre (fils)	Gajanet
1831 octobre	CAZAUBON Joseph	Centre village
1840 septembre	LAFFOUGERE Jean	Faubourg
1843 17 septembre	CAZAUBON Joseph	Centre village
1857 juillet	DUPLAN Lin	Faubourg
1862 23 novembre	CAÜZAC Augustin	Centre village
1865 12 mars	LAFFOUGERE Jean-Baptiste	Faubourg
Adjoints aux mair	res élus	3-110-17-0
1876 8 octobre	LAFFOUGERE Jean-Baptiste	Faubourg
1880 février	CANTALOUP Arnaud	Mounicot
1880 juin	LAFFOUGERE Jean-baptiste	Faubourg
1881 23 janvier	CANTALOUP Amaud	Mounicot
1884 18 mai	MERICAMP Pierre	Château
1887 novembre	MARANE Jean-Baptiste	La Pice
1888 20 mai	CANTALOUP Arnaud	Mounicot
1900 mai	CANTALOUP Jules	Mounicot
1925 mai	LABOLE Léopold	Le Plapé
1935 mai	GACHADOUAT Elie	Le Pin
1947 octobre	LACLOTTE André	Faubourg
1971 21 mars	BAISSIERES Yves Andrė	Le Bayliot
1976 18 juillet	DUPIN Elie	La Plantade
1977 20 juin	DUPIN Elie 1er adjoint	La Plantade
and the same	DUGOUJON Georges 2eme adjoint	Mounicot
1983 13 mars	DUPIN Elie 1er adjoint	La Plantade
	FAVE Louis 2eme adjoint	Colomès
1989 26 mars	DUPIN Elie 1 ^{er} adjoint	La Plantade
- W. C. C.	FAVE Louis 2 ^{eme} adjoint	Colomès
1995 juin	TRICHARD Monique 1er adjoint	La Plaine
2001 16 mars	DUFLO Roger 1er adjoint	Lombirac
	VOISIN Bernard 2eme adjoint	La Coume

Transmis par Anne GLAUDE Adh, 438

Sainte Mère cliché CS



DESSINE MOI UN ARBRE



Si notre campagne de publication d'arbres généalogiques se poursuit ainsi depuis une vingtaine d'années - elle avait commencée avec le N°19- c'est qu'elle est porteuse d'échange et de découvertes prometteuses pour nos adhérents.

Combien de membres du GGG se sont retrouvés avec des parentés certes souvent éloignées mais combien enrichissantes pour leur propre généalogie.

Dans cet esprit nous avons mis en ligne sur notre site internet, et cela depuis longtemps, l'ensemble des arbres agnatiques ou cognatiques publiés à ce jour.

Voir rubrique Adhérents : Arbres des adhérents

Nous continuons toujours une double publication à la fois numérique - accessible à nos seuls Adhérents sur le site - et nous poursuivons la diffusion imprimée.

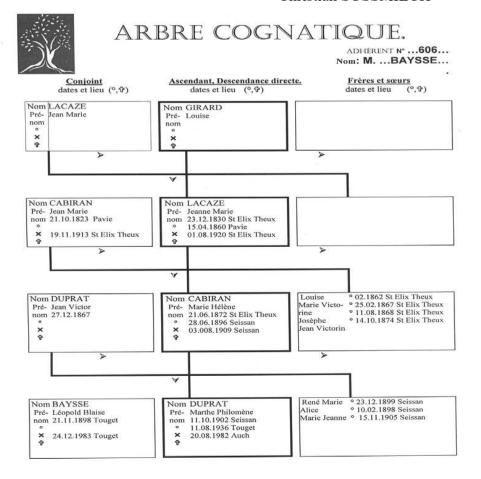
On est en présence là d'un outil de synthèse, souvent négligé par les chercheurs, et qui fait pourtant gagner un temps précieux dans la connaissance des familles de la Gascogne gersoise. Pourquoi refaire ce qui a déjà été fait ?

Par ailleurs l'archivage de ces travaux à la BNF assure à la fois leur pérennisation et la possibilité de consultation.

Pourquoi ne pas faire pousser nos arbres? En continuant d'assurer un lien entre le passé le présent et l'avenir. Nous ne pouvons donc que vous inviter à suivre les traces de vos prédécesseurs en publiant arbres agnatiques ou cognatiques qui sont bien la synthèse de vos travaux à un moment donné.

Les modèles d'arbres sont toujours téléchargeables sur notre site : http://genealogie32.net/(Menu principal rubrique Téléchargements)

Christian SUSSMILCH



Généalogie Gasconne Gersoise

Arbre Agnatique. Adhérent N° 297 Nom: Mme.ROBERT Françoise

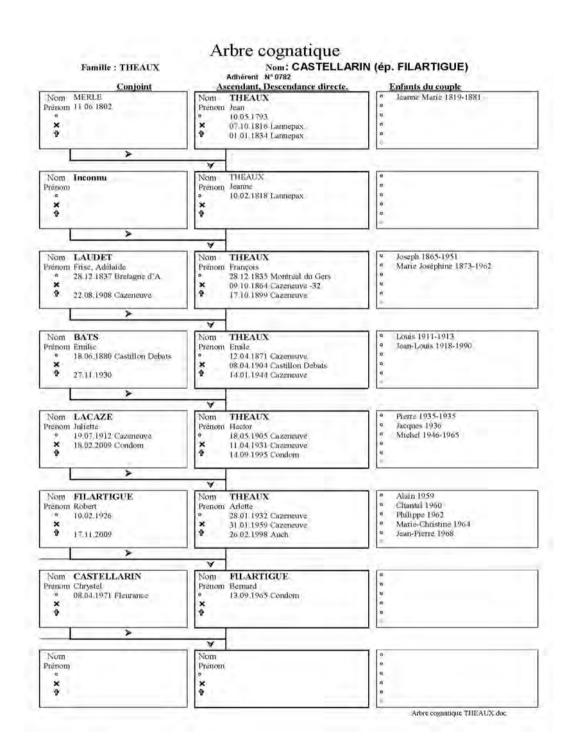
Conjoint	Ascendant	Frères et sœurs
Nom BESSAGNET Prénom Marie	Nom	Catherine
Nom SOUCADOCII	Nom	Jean Pierre • 1761 Auch St Orens Joseph • Auch St Orens Jean • 1765 Auch St Orens
Nom	Nom	François • 1799; Catherins; Michel • 1807; Paulin Éloi • 1813; Catherine • 1816, tous à Auch St Orens
Nom JOSELON Prénom ÉLécniore O 25.05,1834 La Lemere (85) × 22.04.1856 St Michel (85) □ 06.04.1913 Lugor (85)	Nom	Jacques O Ste Hermine
Nom	Nom	Victor © 1859 Incques Afeide, Aurore, Louise

Généalogie Gasconne Gersoise

Arbre Agnatique. Adhérent N° 271 Nom: MARAGNON

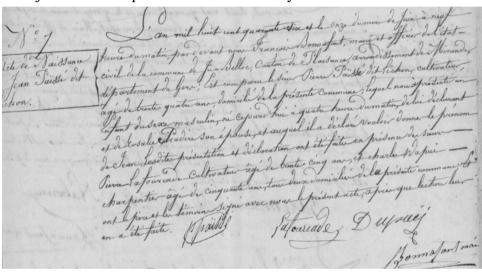
Nom LARRIEU	Nom MARAGNON	
Prénom Marie O X	Prénom Pierre O ca 1727 Cazaubon	
0	U	
Nom DUCOUSSEAU Prénom Marie 0 25.05.1778 2 09.01.1794 1 19.03.1834	Nom MARAGNON	- 1
Nom BEZIAN Prénom Frise 0 19 Ventose an 13 2 0 12 1847	Nom MARAGNON Prenom Jean O 30:12:1808 Campagne d'Ain x D 14:11.1837	
Nom LABADENS	Nom MARAGNON Prénom Lucien O 11.02.1837 Campagne d'AIN X U 22.02.1862	
Nom MARQUET Prenom Henriette 17.12.1872 D 11.11.1758	Nom MARAGNON	
Nom AUDINET Prenom Blanche 0 17.05.1899 x 24.01,1925 0 20.10,1977	Nom MARAGNON Prénom Blenri 11.10.1899 Vérsailles 24.01.1925 11.106.1978	

Nota : Les personnes d'une même génération doivent obligatoirement se trouver sur un même "étage". Les frères et sœurs sont œux de l'aucendant correspondant et ils sont les enfants du couple qui se situe à la génération précédente.



LA FAMILLE PAYSSÉ

L'architecte Uruguayen Marcelo Payssé nous a transmis sa généalogie. Il descend d'un migrant gersois, Jean Marie Payssé, venu de Ju-Belloc en 1865, village où Il naquit le 11 juin 1846. Ses parents étaient Pierre Payssé et Rosalie Pradère.



Une grande partie des données suivantes ont été réunies par le grand-père, Eduardo Payssé-Néri (quatorsième (fourteen) génération).

Pour la publication nous gardons la transcription originale en espagnol qui ne nuit pas à la compréhension du document.

On remarquera comme souvent chez les migrants que beaucoup de données concernant l'histoire la généalogie ont été emportées et sont de ce fait pour x ou y raisons introuvables en France. Beaumarchés n'a de documents consultables qu'à partir de 1686 (alors que des infos remontant à 1498 sont indiquées dans le document), même constat pour Ju-Belloc, Mirande, Plaisance.

Christian SUSSMILCH

Generation One

 Pierre de Païssé, b. 1498 in Beaumarchès, Francia. Se encuentran Païssé entre los Abates de Lacaze-Dieu y Pierre de Païssé entre los notables de Beaumarchais (probablemente sea Beaumarchès), transacción celebrada entre Plaisance y Beaumarchais. Proc; 19 de noviembre de 1498. Entre Pierre de Païssé y su más próximo descendiente conocido (Martin Païssé) hay probablemente 4 generaciones, de las cuales no se tienen datos.

Children:

2. i. Martin Païssé.

Generation Five

 Martin Païssé, b. in Mirande, Francia. Martín Païssé en Mirande (1595) casado con XX, Parroquia de Castets (probablemente sea Casterets) de Devèze, sección de Pecos, casa llamada Lafítte en 1880.

Children:

3. i. Raymond Païssé.

Generation Six

 Raymond Païssé. He married Jeanne Gabarret, married 1628 in Jû-Belloc, (daughter of Samson Gabarret and Elizabeth Pinchon). Raymond Païssé, su hijo, casado en Jû-Belloc con Jeanne Gabarret, hija de Samson Gabarret y Elizabeth Pinchon.

Children:

4. i. François Païssé

Generation Seven

 François Païssé. He married Jeanne St. Pierre, married 1668, b. in Plaisance. François Païssé, su hijo, casado con Jeanne St. Pierre de Plaisance, llamada Lafevillade, hermana de Etienne de St. Pierre, de la casa Lespéret.

Children:

- i. XX. She married XX Burosse, b. in Héres.
- ii. Gabriel Païssé.
- iii. XX. She married XX Congalerien, b. in Madiran.

Generation Eight

 Gabriel Païssé. He married Jeanne Domengiers, married 1699, b. in Castelnau. Gabriel Païssé, casado con Jeanne Domengiers de Castelnau, cuya madre provenia de la casa Pissard, llamada Laborie. La citada casa Domengiers estaba en 1880 en Préchac.

Children:

XX. She married Jean St. Lanne Pessatier, b. in Préchac.

- ii. Jean Marie Païsse b. 1707.
 - iii. Jeanne Païssé. She married L. Beaulat.

Generation Nine

6. Jean Marie Païssé, b. 1707. He married Christine Latanne, married 1744, b. 1725, d. 14-01-1767, buried: in Ju-Belloc, Francia. Jean died 05-01-1767, buried: in Jù-Belloc, Francia. Casado con Christine Latanne, un hermano de la cual era sacerdote, doctor en teología y que dejó su sucesión y una biblioteca importante a sus sobrinos Gabriel y Jean Baptiste Païssé. Jean Marie y Christine fueron inhumados en la Iglesia de Jú-Belloc.

Children:

- i. XX.
- ii. Paul Païssé. He married Jacquette Lartigue, married 1771 in Vic-en-Bigorre, b. in Liac, Bigorre.
- iii. XX.
- iv. XX.
- v. XX.
- vi. Gabriel Païssé.
 - vii. XX.
- viii. Jean-Baptiste Païssé.
 - ix. XX.
 - x. XX.

Generation Ten

7. Gabriel Païssé. He married Madelaine Villenueve, married 1773, b. in Lafitole. Gabriel Païssé, casado en 1773 con la Srta. Madeleine Villeneuve de Lafítole, con casa en Vic-en-Bigorre en 1800.

Children:

- XX. i.
- ii. XX,
- iii. Paul Payssé.
- 8. Jean-Baptiste Païssé. He married Marie Clotilde Fites, married 1799 in Jû-Belloc. Children:
 - 10. i. XX.

Generation Eleven

- 9. Paul Payssé. Notar el cambio de la "ī" por la "y".
 - Children:

 - 11. i. Pierre Payssé.12. ii. Jean Marie Payssé.
 - 13. iii. Paul Payssé.
- 10. XX.

Children:

- i. Francois Païssé, d. 02-11-1889 in Lespéret.
- 14. ii. Berth Païssé.

Generation Twelve

- 11. Pierre Payssé. He married Rosalie Pradère.
 - Children:
 - Rosalie Payssé Pradère.
 - 15. ii. Paul Payssé Pradère.
 - iii. Jean Marie Payssé Pradère b. 11-06-1846.
- 12. Jean Marie Payssé.
 - Children:
 - 17. i. Hipolito Payssé,
- 13. Paul Payssé. He married XX Molonguet, b. in Vidouze.

Children:

- . Maria Payssé Molonguet.
- 18. fi. Paul Payssé Molonguet.
- Berth Païssé. She married Jean Marie Louis Malartié, b. in Sarragachies. Berth died 22-11-1886 in Lespéret.

Children:

19. i. Anicet Malartié Païssé.

Generation Thirteen

15. Paul Payssé Pradère. He married Olimpe, b. in Labatut.

Children:

- i. Joseph Payssé, b. 1873.
- 16. Jean Marie Payssé Pradère, b. 11-06-1846 in Jû-Belloc, Francia, occupation Comerciante. He married Irene Neri Repetto, married 23-11-1867 in Nuestra Sra, del Carmen, Salto, Uruguay, b. 1849 in Chiavari, Génova., (daughter of Juan Neri and Angela Repetto) d. 07-09-1909 in Montevideo. Jean died 26-08-1915 in Montevideo. Fue comerciante, importador de azúcar y varias otras actividades. Falleció en su casa de la calle Millán 2979 de congestión pulmonar. Su familia tenía casa y campos en Jû-Bélloc. Jean Marie hizo donación a su hermano Paul de la parte que le correspondía. Irene: Falleció de cáncer en su casa de la calle Rincón 35 (altos).

Children:

- i. Rosalia Payssé Neri, d. 11-07-1935.
- 20. ii. Eduardo Payssé Neri b. 19-11-1869.
 - iii. Luis Payssé Neri, occupation Médico, d. 18-02-1940.
- 21. iv. Emilio Payssé Neri b. 04-08-1873.
- 22. v. Aurelio Eduardo Payssé Neri b. 01-01-1878.
- 23. vi. Camilo Angelo Payssé Neri b. 24-05-1879.

- vii. Juan Maria Payssé Neri. Mellizo de Héctor.
- viii, Hector Payssé Neri. Mellizo de Juan.
- Raul Payssé Neri, occupation Comercio. He married Maria Mercedes Buela, married 1910, d. 05-05-1936 in Montevideo. Raul died 01-12-1967.
- 24. x. Adolfo Payssé Neri b. 30-09-1884.
 - xi. Daniel Payssé Neri, b. 10-03-1887 in Francia, d. 02-03-1929.
 - Horacio Irineo Payssé Neri, occupation Comerciante. He married Adela Rodriguez. Horacio died 25-07-1951 in Montevideo.
- 17. Hipolito Payssé.

Children:

- i. Adolfo Payssé.
- 18. Paul Payssé Molonguet. He married Claudine XX.

Children:

- . Constance Payssé.
- ii. Claudia Payssé.
- iii. Paul Payssé.
- Anicet Malartie Païssé. He married Henriette Ducuing, married 1860. b. in Lespéret.

Children

- Eveline Malartie Ducuing, b. 1861. She married Louis Laborde Lacoste, married 1886.
- ii. Henri Malartie Ducuing, b. 1873.
- 25. iii. Clotilde Malartie Ducuing.

Generation Fourteen

20. Eduardo Payssé Neri, b. 19-11-1869 in Salto, baptized 12-03-1870 in Ntra. Sra. del Carmen del Salto Oriental, occupation Médico. He married Maria Josefa Reyes Lerena, married 05-11-1900 in Montevideo, b. 19-01-1877 in Montevideo, (daughter of Jose Maria Reyes Gonzalez and Ana Rosario Lerena Traibel) d. 28-01-1969 in Montevideo. Eduardo died 29-06-1940 in Montevideo. Pasó la niñez en Francia, donde realizó los estudios previos a Facultad. Era médico, discípulo y colaborador de Pouey. Murió durante la Segunda Guerra Mundial, con Francia derrotada. Pidió para ser enterrado con la bandera francesa. Maria: Pepita, Mima. Fue amiga de los Ramírez (José Pedro, Gonzalo y Carlos María). Tuvo una gran actividad relacionada a los temas religiosos y sociales, siendo fundadora de la Archicofradía del Huerto (en Rosario), fue dirigente de la Liga Contra la Tuberculosis, impulsora de la campaña a favor de la libertad de enseñanza, miembro del Consejo Jeanne d'Arc (que ayudó a Francia durante la 1ª Guerra) y muchas otras obras de base solidaria.

Children:

- 26. i. Eduardo Payssé Reyes b. 31-03-1902.
- 27. ii. Hector Payssé Reyes b. 02-12-1903.
- 28. iii. Rosina Payssé Reyes b. 8-01-1908.
- 29. iv. Jorge Payssé Reyes b. 25-05-1909.

- 30. v. Mario Paysse Reves b. 05-03-1913.
 - Margarita Payssé Reyes, b. 14-03-1915 in Montevideo, d. 10-04-1996 in Montevideo.
- 31. vii. Rafael Payssé Reyes b. 16-10-1920.
- Emilio Payssé Neri, b. 04-08-1873 in Salto, occupation Abogado. He married Aminta Maria Cash Stirling, married 29-04-1911, b. 04-08-1886 in Paysandú, (daughter of Daniel Cash Stirling and Catalina Stirling McDougall) d. 19-01-1921. Emilio died 17-04-1944.

Children:

- Susana Maria Payssé Cash, b. 06-03-1912. She married Arturo Terra Arocena, married 1933, (son of Arturo Terra Zuasnabar and Zelmira Arocena Artagaveytia). Susana died 06-07-1989.
- 32. ii. Martha Maria Payssé Cash b. 02-02-1914.
- 33. iii. Carlos Emilio Payssé Cash b. 16-03-1918.
- Aurelio Eduardo Payssé Neri, b. 01-01-1878 in Salto, occupation Comerciante (agro). He married Carmen Palazon, b. in España, d. 25-05-1967 in Montevideo. Aurelio died 10-09-1942 in Montevideo.

Children:

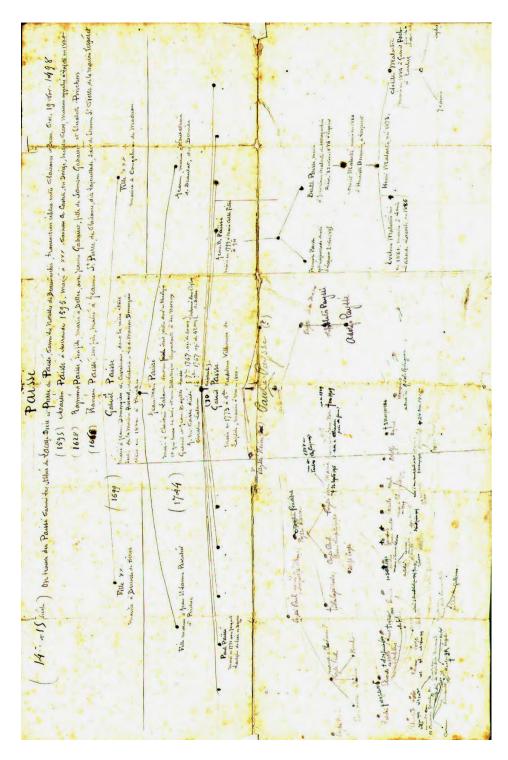
- 34. i. Maria del Carmen Payssé Palazon b. 30-04-1907.
 - ii. Aurelio Payssé Palazon.
- Camilo Angelo Payssé Neri, b. 24-05-1879 in Montevideo, occupation Dr. Psiquiatría. He married Elvira Maria Vasquez Varela, married 20-11-1909 in Montevideo, b. 06-01-1881, (daughter of Alfredo Vasquez Acevedo and Juana Luisa Varela y Berro) d. 20-09-1966. Camilo died 27-11-1955.

Children:

- i. Irene Payssé Vasquez, b. 14-09-1910.
- 35. ii. Elvira Payssé Vasquez b. 14-10-1912.
- Adolfo Payssé Neri, b. 30-09-1884, occupation Empleado UTE. He married Blanca Cash Stirling, married 1912, b. 1890, (daughter of Daniel Cash Stirling and Catalina Stirling McDougall) d. 24-12-1915. Adolfo died 26-10-1947. Children:
 - i. Josefina Payssé Cash b. 08-06-1913.
 - 37. ii. Juan Carlos Payssé Cash b. 23-01-1915.
- Clotilde Malartie Ducuing. She married Gabriel Foch, married 1884 in Tarbes.
 Gabriel: Gabriel era hermano del Mariscal Ferdinand Foch.

Children:

- i. Jeanne Foch Malartie.
- ii. Sophie Foch Malartie.



PUBLICATIONS

2023 s'inscrit dans la continuité de nos publications et communications.



Edition	Paroisses/Communes	Naissances	Mariages	Décès	Total des actes
2021	349	385 520	146 923	272 153	804 596
2022	352	394 095	148 710	279 478	822 283
Différence	3	8 575	1 787	7 325	17 687

La grande majorité des bénévoles oeuvrent dans le cadre de VISAGe dont la base de données s'enrichit d'environ 50 000 actes chaque année.

Celle du PNDS contient désormais 822 283 actes, et 352 paroisses ou communes dont 272 communes actuelles, soit 58% des 466 que compte le département du Gers, et aucun des 17 nouveaux cantons Gersois n'est oublié.

Les transcriptions et numérisations des paroisses suivantes figurent désormais dans l'édition 2023 du PNDS.

Cotes des registres	Paroisses / Communes	Actes
5 E 48bis	Azimont, Lambez (Auradé)	BMS 1677-1737
E 1747	Azimont, Lambez (Auradé)	BMS 1727-1766
E 1748	Azimont, Lambez (Auradé)	BMS 1767-1791
E Sup 612	Auradé	BMS 1649-1673
E Sup 613	Auradé	BMS 1674-1728
E Sup 614	Auradé	BMS 1729-1736
E 1740	Auradé	BMS 1737-1752
E 1741	Auradé	BMS 1753-1770
E 1742	Auradé	BMS 1771-1791
5 E 382	Maignaut (Maignaut-Tauzia)	BMS 1737-1789
E Sup 617	Endoufielle	BMS 1631-1667
E Sup 618	Endoufielle	BMS 1659-1662
E Sup 619	Endoufielle	BMS 1668-1699
E 1797	Endoufielle	BMS 1737-1755
E 1798	Endoufielle	BMS 1756-1773
E 1799	Endoufielle	BMS 1774-1791



Fourcès, Pont d'entrée et Tour de l'Horloge



DVD GGG 2024

DEPOUILLEMENT au 31.12.2023



Généalogie Gasconne Gersoise, 7 rue Aristide Briand, 33230 COUTRAS

BON DE SOUSCRIPTION

(à découper et à renvoyer accompagné du palement à **Généalogie Gasconne Gersoise**, ? rue Aristide Briand, 33230 COUTRAS GGG Dépouillement au 31.12.2023 sera disponible pour les adhérents en souscription à 25€ jusqu'au 31.03.2024 - 30€ après. Le DVD sera disponible debut avril 2024. Pour les adhérents ayant souscrit à une version antérieure le prix sera de 20€...

Adhérent Nº :..... Adnerent N° ...

NOM...

PRENOM...

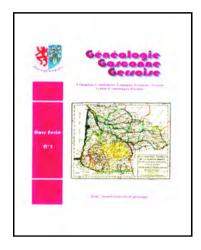
ADRESSE...

Code Postal...

Tel ...

Ernel... CommandeExemplaire(s) du DVD Dépouillement 2023

Hors-série N°1

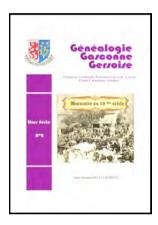


Il est le fruit d'une réflexion collective de vos administrateurs et revêt un double aspect:

- Celui d'un vade-mecum pour le généalogiste : l'objet de la première partie est la question du rapport entre la génétique et la généalogie et ensuite les particularités de la généalogie en Gascogne à partir d'exemples et d'illustrations pratiques . Il fait référence aux travaux publiés par notre association depuis l'origine.
- Celui d'un ouvrage de référence sur deux thématiques qui nous sont propres : le fait gascon et l'émigration. Enfin des annexes renseignent d'une manière précise sur le travail effectué. C'est un ouvrage toujours d'actualité pour les nouveaux adhérents qui veulent mieux connaître les ressources du GGG.

Hors-série N°2:

Beaucaire au 19^{ème}siècle



Comme tous les villages de notre région, Beaucaire a bénéficié tout au long du XIX° siècle d'une évolution qui a transformé son aspect et bouleversé l'esprit de ses habitants.

La lecture des registres des délibérations du Conseil Municipal, la consultation des archives diocésaines et de la série M des Archives Départementales du Gers, permet de découvrir un village en pleine mutation. On achète un presbytère que l'on reconstruit par la suite, on construit une maison d'école et une mairie, on rebâtit l'église, on perce une nouvelle avenue, on agrandit la place publique, on éloigne le cimetière du centre du village, la commune de Pardeilhan est rattachée à celle de Beaucaire et l'on établit des foires. Le commerce est prospère et la population s'enrichit peu à peu. Beaucoup de maisons neuves sont construites entre 1850 et 1885, comme en témoigne la matrice cadastrale.

L'ouvrage de Jean Jacques DUTAUT-BOUE est maintenant de nouveau disponible.

Hors-série N°3:

Les VERNEJOUL du Moyen-Âge à nos jours

1090-2001! Neuf siècles que le nom de Vernejoul s'illustre en France, et particulièrement dans le Sud-Ouest. Au cœur du comté de Foix sous le règne de Roger II de Foix, apparut vers 1090 Roger 1^{er} de Vernejoul, chevalier, premier mail-

lon connu d'une famille noble qui produisit plusieurs chevaliers et dont nous allons suivre la trace du XIème au XXème siècle.

La descendance de Roger 1^{er} de Vernejoul, durant vingt-quatre générations connut de nombreuses vicissitudes, leur sympathie vis-à-vis de cathares les obligea à quitter la châtellenie de Vernajoul, leur terre d'origine; puis, émigrés en Bas Limousin, ils adhérèrent à la Réforme et du-

rent s'exiler de nouveau vers des terres plus hospitalières vis-àvis des huguenots, pour se fixer définitivement en Guyenne, au château de La Roque David. Ils eurent à y subir exactions et dragonnades au XVIIIéme siècle. Les ruines du château de La Roque- David à peine relevées en 1776, ils eurent à faire aux révolutionnaires. Trois fois bannie de ses terres, la famille de Vernejoul fournit un nombre important de serviteurs de l' Etat, tant militaires que magistrats, ainsi que bon nombre de ministres du culte, pasteurs ou prêtres. Fidèles à leurs origines chevaleresques et à leur devise « mieux mourir que se ternir », les Vernejoul s'attachèrent à ce que leur vie soit un « hymne à l'Eglise et à la Patrie ».**Mots clés** : *Généalogie, Noblesse, Comté de Foix et Gascogne, Catharisme, Protestantisme*.

Cet important travail de Pierre de Vernejoul - que nous publions en édition numérique - est issu de sa Thèse de Docteur en Histoire de l'Université Paris IV-SORBONNE Ecole doctorale d'Histoire Moderne et Contemporaine) et donne en 2 Tomes et sur plus de 1 200 pages un éclairage nouveau sur 1 000 ans de l'histoire de France. (Nous avons adjoint à cette publication le travail que réalisait Pierre de Vernejoul , peu avant sa disparition , et qui portait sur « Le Duel du Pré aux Clercs » où s'illustrèrent d'Artagnan et un certain Bernajoux....)

Version numérique uniquement

Hors-série N°4:

20 ans de bulletins



Le Hors-Série N°4 « 20 ans de bulletins » est disponible sous forme numérique (support CD uniquement). La vie de la Généalogie Gasconne Gersoise est ponctuée depuis 1991 par la parution trimestrielle du bulletin.

Au 1er trimestre 2012, 78 bulletins ont été publiés. Mettre à la disposition de nos adhérents sous forme numérique ce fonds éditorial est l'un des objectifs poursuivis par notre association.

Pour ce travail de numérisation nous avons volontairement supprimé certaines pages maintenant obsolètes (liste des adhérents, état du dépouillement...) ou publiées par ailleurs comme les Questions/Réponses.

Vous avez maintenant à votre disposition sous une forme facilement consultable 20 ans de parution.

Version numérique

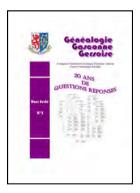
Hors-série N°5:

20 ans de Questions Réponses

Vous avez maintenant à votre disposition sous une forme facilement consultable 20 ans de parution. Depuis maintenant plus de 25 ans , le service recherche, d'abord animé par Jean Claude BRETTES, et maintenant par Mle FRANZIN ET Mr BAQUÉ répond aux questions posées par les adhérents.

De 1991à 2012, plus de 2 100 questions ont été posées. Toutes ces questions n'ont pas trouvé de réponse mais le taux de réussite s'établit cependant à 65%.

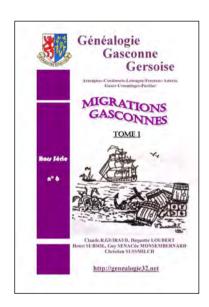
Pour l'exploitation de cette publication-uniquement disponible sur CD-ROM-Il vous faut disposer d'Acrobat Reader X (disponible gratuitement en téléchargement sur le site http://www.adobe.com.fr). Une fois le programme lancé, cliquer sur « Edition »(barre du haut) puis « Rechercher ». La simple indication du patronyme dans la case « Rechercher » renvoie au nom de famille convoité dans la mesure où ce nom est présent dans la base.



Version numérique

Hors-série N°6 : Migrations Gasconnes

Tome 1



SOMMAIRE	
Autour de l'émigration Gersoise en Amérique	1
	14
L'odyssée de Pierre Loubère	
	32
De St Michel à St Michel la vie agitée d'Antoine Théroux	43
Les Gaston de Mauvezin	61
Les migrations gasconnes : Le Québec et la place royale	63
Aux-Aussat et Lannefrancon	74
Regards sur la généalogie Québecoise	80
Une lettre de Frontenac : gouverneur du Canada	87
L'émigration des Barcelonnettes	97
Les orgues CASAVANT	100
54 pionniers Gascons au Québec	103
Passagers pour les Isles au départ de Bordeaux 1717-1787.	111
Gascons aux Antilles au XVIII ème siècle	114
Emigration protestante du Fezensaguet au XVII ème siècle	110
Programmes de recherche	119

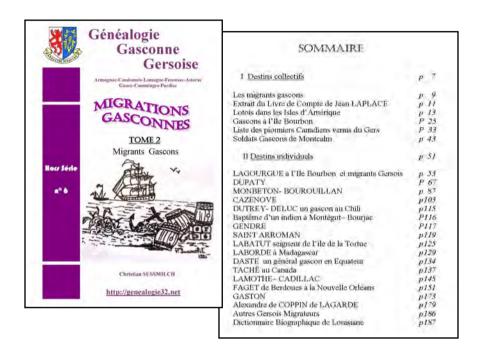
Cet ouvrage fait le point des études menées sur les diffé-

rentes migrations qu'à connues la Gascogne en général et le Gers en particulier depuis le 17ème siècle.

Certaines études sont d'ordre général et d'autres plus centrées sur les migrants et leur histoire personnelle. Nous avons décidé de publier un premier Tome plus axé sur les questions générales des migrations des Gascons. Ainsi un deuxième Tome portera sur les parcours individuels ou collectifs des différents acteurs et établira et renverra à une base de données numérique facilitant la recherche.

Hors-série N°6 : Migrations Gasconnes

Tome 2

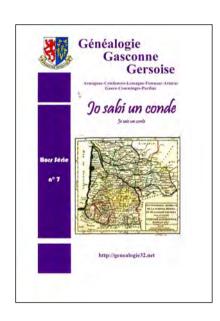


Dans la continuité du Tome 1, ce deuxième ouvrage rend compte des investigations qui ont pu être faites concernant de nombreux gascons. Ce Tome 2 s'il donne un inventaire des gascons partis en Louisiane (p 187) donne de nombreuse informations sur les parcours individuels des familles LA-GOURGUE, DUPATY, LABATUT, FAGET, TACHÉ, LA-BORDE... qui sont souvent surprenants. Bien sûr le présent volume est loin d'être exhaustif mais il peut constituer un bon levier pour de futures recherches puisqu'il renvoie aussi à de nombreux sites internet dispensateurs d'informations généalogiques.

Hors-série N°7:

Jo sabi un conde

/ Je sais un conte

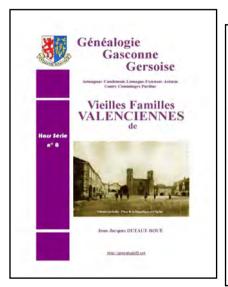


SOMMAIRE	
Contes et Légendes de Gascogne	P 9
La flahuto	P 1
Lo lop malau	P 10
L'Estene habile	P. 21
Le loup perdut	P 20
Johan lo Pigre	P 29
La Guerre des Escargots	P 35
Charivari à Lectoure	P 45
La Messa de las Hautamas	$P \cdot d^{\circ}$
Lo Viatge deu Joanot	P 49
La Leçon deu Joanet	P 53
Aux cadets de Masseuba	P 5
Lo vente deu Baptista	P 59
Las Duas Luas	P 60
Tres Grenadiers	P 6
Los Enemics	P 62
Nord et Mejorn	P 03
Lo.,	Po
Las set Beras Damaiselas	P 6
La Prima	P 6
L'Estiou	P 69
L'Aoutou	P 7
L'Youer	P 73
La cigalo A la Hounnie	P. 76
Carnaval es arribat	P 78
Adiu praube Carnaval	P 80
Biello Gléyso dé Boupillon	p 87
7	

Elie DUCASSE pendant des années a assuré la diffusion de textes gascons, souvent issus de BLADE, avec leur traduction. Nous mettons maintenant à disposition un ensemble de texte en bilingue ce qui permet de mieux appréhender l'âme Gasconne.

Avec la complicité de Jean Jacques DUTAUT-BOUE et de Mr FURCATTE nous vous proposons une version sonore de textes qui complètent cet ouvrage.

Hors-série N°8 : Vieilles Famille de VALENCIENNES

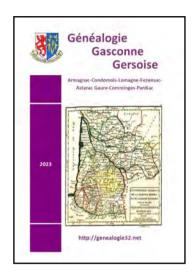


SOMMAIRE	
Cultier No 1 SOMMABERE, RIEUZE ET TASTE à Janicot	M
Calder № 2 SOUNES,LAPEYRERE,DUBARRY à La Bourdille	P21
Cahier N° 3 LAPEYRERE de La Bourdille	F 27
Cahier Nº 4 LADOIX du Naut	225
Cahler Nº 5 BOUE TRUAU, CRESPIN, au Hillet	F 45
Cahier № 6 LAUZIT à Gébra	P 33
Cahler № 7 SOMMABERE à Poységur	E 39
Cabler Nº 8 THORE, LARROUTIS, DESBARATS	P 87
Cahler Nº 9 THORE à Miran , LAPEYRERE Miran et Gutchon	P 81
Cahier № 10 TASTE et RANSAN à Androumit	P 89
Cahier Nº 11 DAUBAS à Cachon	P.00

A travers les nombreux actes notariés compulsés et étudiés, Jean- Jacques DUTAUT-BOUÉ a su faire ressortir les us et coutumes d'un monde certes disparu mais qui nous interpelle encore. Il met en évidence la rigueur et le souci de la transmission qui apparaissent dans les actes de mariage notamment, moment où les partages et les arrangements commençaient. Les plus jeunes quittaient tôt la maison familiale, le droit d'aînesse subsistant, la mobilité était relative, souvent d'un canton ou d'un village à l'autre.

Comme l'auteur l'indique en conclusion : « Le Code civil de 1804 et la Révolution française n'ont rien changé à la structure sociale de notre canton. L'essentiel des comportements sociaux s'est pérennisé au XXème siècle ». Merci encore à Jean-Jacques DUTAUT-BOUÉ pour la présente contribution, et en rappelant le Hors Série N°2 BEAU-CAIRE au XIXème siècle qu'il a consacré à son village.

2023



Sommaire	
	D 7
Le mot du Président et AG 15.10.2022	P 7
Activité de nos sites pour 2021/2022	P 23
Violences et délinquence dans le Gers	P 27
Pierre Lucie	P 81
Bernard FAGET Sous-Préfet	P 101
Famille DUPUY	P 117
Dessine moi un arbre	P 134
Publications	P 137
Maisons Rurales du Gers au XVIIIème	P 153
Héraldique et généalogie	P 161
Généalogie et Graphologie	P 177
Entraide	P 186
La Gascogne (Notes historiques)	P 189
Blog Blogue	P 199
Quoi de neuf?	P 201
Ce que vous devez savoir	P 206

L'édition annuelle, millésime 2023, est maintenant disponible.

Les millésimes 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022 sont encore disponibles jusqu'à épuisement des stocks.



Pour commander un ouvrage :

- accéder sur notre site à la rubrique



- et cliquer, en fin de rubrique, sur commande



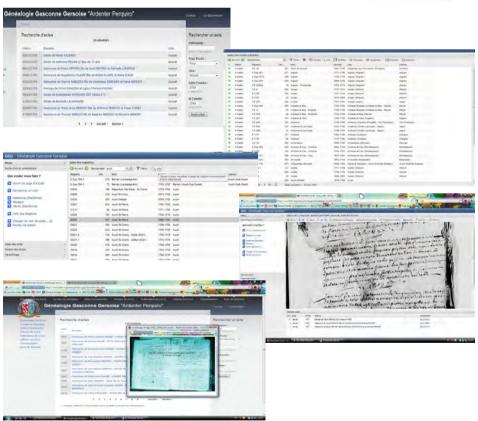
Du côté de Vopillon sur l'Osse cliché CS



Le Site incontournable du GGGéiste :

http://genealogie32.net/







ENTRAIDE

Les adhérents disposent pour leur recherche de plusieurs sources.

- •Le Hors série N°5(voir page 46) permet de consulter 20 ans de questions—réponses formulées par les adhérents. Cette compilation publiée au format PDF est facilement exploitable et évite au chercheur de perdre du temps et capitalise sur un travail déjà accompli.
- L'édition du DVD ROM des dépouillements à jour au 31.12.2022 (voir le bon de souscription p 41).
- la publication des arbres agnatiques et cognatiques sur notre site et dans le bulletin
- l'utilisation des forums et des blogs sur notre site
- L'application VISAGe (elle permet de faire les recherches directement dans les paroissiaux jusqu'en 1792 et par l'intermédiaire des tables décennales jusqu'en 1892 de retrouver la date exacte de l'acte recherché dont on peut demander une photo numérique par le biais du formulaire d'entraide).

Dans la rubrique : <u>Adhérents du GGG - Service d'entraide</u>, vous trouverez un formulaire de demande de reproduction numérique d'actes pour la <u>période postérieure à 1792</u>.

Deux types d'actes sont susceptibles de faire l'objet d'une demande de recherche.

Actes issus des registres paroissiaux ou d'Etat-Civil :

Par courriel une photo numérique de l'acte demandé vous sera transmise. Une seule recherche sera faite pour les personnes authentifiées sur le site mais non encore membres du G.G.G. Pour les adhérents et devant le succès de la formule les demandes sont limitées à 5 par mois et par adhérent. Afin de faciliter le fonctionnement du service seules seront traitées les demandes comportant la dat, le lieu, et la nature précise de l'acte

Actes issus des registres notariaux

Nous privilégions le traitement des demandes comportant le plus de précisions possibles (actes, date, lieu, notaire...).

Vous trouverez donc ci-après les questions posées par nos adhérents (questions auxquelles une réponse n'a pas nécessairement encore été donnée).

Par le biais du blog ou du forum vous pouvez demander le détail des réponses obtenues à ces questions.

Pour une demande sur notre service d'entraide Internet : http://www.genealogie32.net Rubrique : Adhérents du GGG

° Service d'Entraide

Compléter le formulaire qui vous est proposé avec le plus de précisions possibles. Ainsi vous faciliterez le travail et permettrez d'avoir plus rapidement une réponse.

On pourra consulter l'ensemble des demandes de l'année en cours et des années antérieures sur notre site Internet Rubrique :

Adhérents du G.G.G. Télécharger Télécharger un bulletin

LA GASCOGNE

NOTES HISTORIQUES

par Yves TALFER et Christian SUSSMILCH

Le GGG a acquis les 23 tomes d'un ouvrage intitulé « *Notes historiques sur la Gascogne*», datant de 1920 mais n'ayant jamais été publié.

IL est le fruit des très longues années de recherche notamment aux Archives Nationales menées par Jean Paul de LACAVE LA PLAGNE BARRIS, ancien Président de la Cour de Cassation, grand officier de la Légion d'Honneur, qui ont été mises en ordre par Alexis-Cyprien LACAVE LA PLAGNE BARRIS et en partie dactylographiées par Henriette DEPIED. Il va sans dire que le fruit de cet énorme travail n'est pas disponible aux Archives Départementales du GERS.

Ce manuscrit d'une dizaine de milliers de pages est maintenant numérisé et mis en ligne sur notre site à l'intention des adhérents du G.G.G. qui souhaitent approfondir leurs connaissances sur l'histoire de la Gascogne ou découvrir de nombreux détails sur les grandes familles ou les localités du GERS. Il n'est pas envisagé d'en faire une version imprimée dont le coût serait prohibitif. Par contre nous commençons avec ce N° la publication de certains extraits. Actuellement, la table alphabétique sommaire de tous les noms cités, institutions, patronymes, toponymes ou rubriques diverses, a été chargée en priorité sur notre site, il s'agit d'un simple extrait du tome 22. Illustrant bien l'importance du travail des auteurs elle permet de se faire une première idée de l'ensemble de l'ouvrage.

Une table des matières très détaillée (elle occupe plus de 500 pages), constitue le tome 23.

La collection n'est hélas pas complète, quelques parties occupant ensemble plusieurs centaines de pages sont absentes, nous espérons pouvoir combler ces lacunes.. Comme d'habitude, vous pouvez consulter ("clic gauche") ou télécharger ("clic droit" + "enregistrer sous..") les documents ci-dessous, mais attention, ils sont volumineux et leur téléchargement prend du temps.

Table alphabétique sommaire

- Tome 1 : de ABBADIE à ASTARAC
- Tome 2 : de ASTARAC à BASSOUES
- Tome 3 : de BASSOUES à BEAUDEAN et BEZOLLES (nd)
- Tome 4 : de BEAUHAS et BEZOLLES à CAMPANÈS (nd)
- Tome 5 : de CAMPEILS à CHASTENET (il manque le début)
- <u>Tome 6</u>: de CHASTENET à ECOLES
- <u>Tome 7</u>: de ECOLES à FLAREMBEL
- Tome 8 : de FLAMARENS à HAGEDET
- Tome 9 : de HAGET à LANNES
- <u>Tome 10</u>: de LAMOTTE-POUY à LOISSAN et LOMAGNE
- Tome 11 : de LOMAGNE à MASSENCÔME
- Tome 12 : de MASSENCÔME à MONLUC
- Tome 13 : de MONNAIE à MONTESQUIOU
- Tome 14 : de MONTESQUIOU à ORNANO
- Tome 15: de ORNEZAN à POISSY
- Tome 16: de POLASTRON à REVIGNAN (il manque la fin)
- <u>Tome 17</u> : de RIBAUTE à SAINTE-DODE (il manque le début)

- Tome 18: de SAINT-ELIX à SAUBOMEA
- Tome 19 : de SAUMONT à TAILLAC
- Tome 20 : de TAILLE à VICBIL
- Tome 21 : de VIC-FEZENSAC à SIÈGE D'ORLÉANS
- Tome 23 : TABLE DÉTAILLÉE

Nous reproduisons au cours de ces N°s quelques notes historiques. Comme on peut le constater si ces nombreuses notes concernent l'histoire, elles ne sont pas dissociées de l'histoire des familles, donc de la généalogie. On verra que ces notes sont très documentées et renvoient vers d'autres sources qui peuvent être d'un grand intérêt pour le chercheur. Si d'aventure lors d'une foire au vieux papiers vous découvrez un des exemplaires qui nous manquent , signalez-nous le, nous pourrons ainsi compléter cet ensemble.

FAGET

Terre et paroisse au Comté d'Astarac. IL y avait un monastère de l'ordre de Saint Benoit fondé dans les temps les plus reculés. Il fût détruit par les Sarrazins au VII^{eme} siècle rétabli et exempté d'impôts en 817. L'église est sous le vocable de la transfiguration de notre seigneur. Il y avait près du monastère une aitre église dédiée à saint Martin. (notice sur cette abbaye par Cassassoles Revue d'Aquirtaine VI 154).

On y voit encore les ruines de l'abbaye.

- L'abbé de Faget dans le Voyage de Mr de Villeos à Paris, pages 274-291.
- La moitié du lieu de Faget appartenait à l'archevêque d'Auch (Monlezun VI 415).
- Cette abbaye est citée au cartulaire noir d'auch. Pierre de faget y est cité pour l'achat de Lamorguese en 1174 (*folio 150 V*).
- Dans le cartulaire de l'abbaye de Berdoues Donation de 50 sous morlas par Boamond comte d'Astarac, partant pour Jerusalem chapte 87on trouve cité:
 - -Pierre abbé de Faget
 - Guillaume, sacristain
 - Bernard Guillaume d'Ossun
 - Arnaud de Boisat
 - Raymond Dupuy
 - Bohomme de Tolonpuy
 - Raimond de Larrived
 - Bernard d'Aurcore
 - Forton guillaume
 - Pierre dumoulin
 - -Alarchan moine de Faget

- En 1569. Pierre Dufaur abbé de Faget vend le moulin de Seichan suivant le règlement envoyé par messeigneurs les cardinaux de Lorraine et de Bourbon et Fabian évêque de Gajazzo nonce de notre Saint Père le Pape .Le 25 novembre 1569 Michel Maupeou, conseiller du roi, receveur général de ses finances en Languedoc, establi à toulouse donne quittance de la somme de 1 335 livres 12 sous tournois.
- A la fin du XIII^{eme} siècle l'abbaye de Faget fut sécularisée et unie au chapitre métropolitain de saint Marie d'Auch.
- 1599 chapellenie de Rafo établie dans l'église Saint Sauveur de Faget.
- - Faget : famille établie en Fezensaguet.
- 2 avril 1654. en la juridiction de Gouts, maison de combettes, noble Adrien de Faget sieur de Gensac, malade et considérant les dépenses et soins de sa femme Marie faget: lui fait donation de tous ses biens. Témoins Jean Dufaur notre recteur de Gouts et Jean Faget sieur de Franceson.
- 27 août 1656 achat de terre ar noble Jean Faget sieur de Franceson.
- 1er mars 1657 achat de terre par Marie Faget veuve de noble Adrien de Faget sieur de Gensac (Serilhac notaire à Gouts).
- 1657 noble Jean Philippe Faget sieur de la Hont, habitant le lieu de gouts passe un acte d'achat (Baraillé notaire à Mauvezin).
- 11 juillet 1681.à la maison de la Teulere en la juridiction de Gouts en Fezensaguet mariage entre Mathieu Monge de la juridiction de Saint Brès, et demoiselle Marie de faget fille à Faget de la Teulere (huguenots)

(like's notaine a Ment fort.)

- 1652. Theobon régiment d'infanterie servait sous Balthasar, il était commandé par Montigoural, lieutenant colonel. Ce corps fait le siege de Castelnau avec le regiment de cavalerie de Balthasar commandé par Faget.
- Odon de Faget cité dans une charte de l'année 1240. (second cartulaire blanc d'Auch folio 15 recto).



FAGET-ABBATIAL: Logis abbatial et tour probablement du XVe siècle. Par MOSSOT-Travail Personnel CC BY-SA 30

— notice de Dom Estiennot Bibliothèque Nationale fonds latin N°12731 page 135:

- Faget = Ofin monachorum Conediction adines Condition out procedies donatus ut traduit à Narolo magno impenatores sou ipsuis filio Rudovico pio ot jam extabat Leculo VIIII. que ineunte et Vano DecexvII recensetur inter coenoloia Vasconiae quae lantum modo preces imperio ac imperatore exsoluero tene-Cantur. Hoe ipso soculo desinente aut alis in sequentibus discritur et tandom sodi episcopali Ausciorum adjungitur fit que collegium Canonicorum toccularium cui modo procest proepositus seu decanus abloatis titulo gandens que que in typodis ausciensibus mimun nost archie percopeem locum hacteries obtinct. Rogerius de Comingos aloleus Fageti anno uccevii. ex taloula simmorcusi.

Visuntur Bactonies rudora hugieres votoris conolois

Pagetensis inter montes site non longe a fluviolo Rate (arrats) hacterius extat Baselica sates ampla in qua nonnulli canonici sacra fac nomen autem balouisse fride tur à Pagis co quad Lylva media mediis que forgis primitus construction fuerit et jam modo fere undique seguatur. Socratatus dum tum insan ecclesiam tum adificia regularia quoe supersunt in quibus nihil occurit quad priscam hujus domus originem probect. Corboe quoque pene omnes excidence it a ut ipsa adagium usurpare Vocat. - Mune Leges et ubi Eroja fuit .=

BLOG

BLOGUE



Le blog (blogue aussi cybercarnet) est une partie de notre site web qui permet à nos membres de publier régulièrement des articles, certes succincts, et de rendre compte de l'actualité de leurs recherches ou trouvailles généalogiques. A l'exemple d'un journal de bord ces « billets »sont datés et identifiés et se succèdent du plus récent au plus ancien.

La possibilité pour chaque membre du GGG de créer son blog et de communiquer ainsi avec les autres adhérents est une bonne opportunité à saisir par chacun d'entre nous. (voir N°s précédents)

Une histoire de cœur en 1672

Les registres paroissiaux contiennent parfois des faits divers que le curé relate fidèlement : circonstances météorologiques exceptionnelles, morts violentes, événements historiques... Celuici s'est passé dans la paroisse de Barcelonne (du Gers), diocèse d'Auch, petite localité située sur la rive droite de l'Adour, entre Rivière (aujourd'hui Gée-Rivière) et Aire, à l'époque siège d'un évêché (aujourd'hui Aire sur l'Adour dans le département des Landes) et il s'agit d'un enterrement peu banal, celui du cœur de l'évêque d'Aire qui traversait solennellement le territoire de Barcelonne :



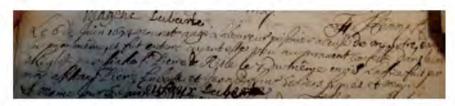
Le dix huitie(me) octobre mil six cens septante deux nous p(rê)tre et Curé de Bar(celon)ne soub(sig)né avons esté au ruisseau communemend appellé le Turé limites de Riviere et Bar(celon)ne pour recevoir le Cœur de Messire Bernard de Sariac Evesque et Seigneur d'Ayre et laurions conduit processionne(llement) jusques aux limites du dioceze et paroisse d'Ayre accompagné des principaux de la Communauté dud(it) Barselonne, et aurions assisté a la ceremonie de l'enterreme(nt) qui s'est fait dans la cathedralle dud(it) Ayre le vingtunie(me) octobre, en foy de quoy Dessans Curé

Ce document est extrait de VISAGe, registre 32027_05 (reproduction d'un registre conservé à la mairie de Barcelonne du Gers, et non disponible aux AD32), cliché 10/159.

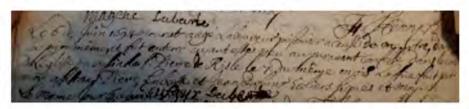
Bernard de Sariac, fils d'Emery, seigneur de Sariac et comte de la Barthe et de Marie de Parrou de Bucquet, nommé évêque d'Aire en 1659, était décédé le 10 octobre 1672 au château de Sariac, où il s'était arrêté en revenant des États de Comminges. Il a été inhumé dans l'église paroissiale de Sariac-Magnoac, mais son cœur a été acheminé jusqu'à la cathédrale d'Aire dix jours plus tard. (Source Wikipédia)

<u>Droit de sépulture en 1715 (Saint Antoine)</u> <u>Un assassinat à RISCLE en 1694</u>

Le 13 Avril 1694 fut étranglé par assassinat en sa maison vers les une heure ou deux après minuit (le) nommé Ogeron FERE actuellement consul en la ville de Riscle...

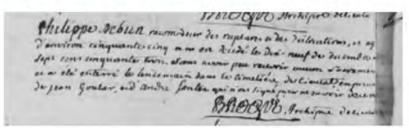


Il semblerait que l'enquête criminelle ait rapidement abouti car



Le 6 de Juin 1694 mourut Augé, laboureur prisonnier à cause accusé de meurtre, dans la prison même et fut enterré ayant été peu auparavant confessé...

es métiers de nos ancêtres : Racomodeur des ruptures et dislocations Mais que faisait donc Philippe Debun ? A l'époque, il n'y avait pas de conseillers conjugaux.



Philippe Debun racomodeur des ruptures et dislocations, et agé d'environ cinquante cinq ans est décédé le dix neuf de décembre mille sept cent cinquante trois et sans avoir peu recevoir aucun sacrement et a été enterré le lendemain dans le cimetière de Cieutat, en présence de Jean Goular et d'André Sentex qui n'ont signé pour ne savoir de ce requis.

QUOI

DE

NEUF?

Par Yves TALFER



Vous trouverez ici la liste des nouvelles pages qui viennent d'être modifiées ou ajoutées à notre site, ainsi que celle des documents récemment mis à la disposition des souscripteurs de VISAGe.

Un grand merci aux importateurs de ces documents dont beaucoup ne se trouvent pas aux AD du Gers.

- VISAGe: fin d'indexation du registre E Sup 3672 Lasseran BMS 1713-1740 (18/12/2023)
- VISAGe: fin d'indexation du registre E Sup 3671 Lasseran BMS 1671-1713 (12/12/2023)
- VISAGe: fin d'indexation du registre 5 E 484 Ardenne BMS 1738-1792 (04/12/2023)
- VISAGe: fin d'indexation du registre E Sup 777 Lasseube Propre - Esvives BMS 1660-1791 (02/12/2023)
- VISAGe2: fin d'indexation du registre 3 E 9630 Répertoire 1710-1710 de Me DUCLAUX, notaire (10/11/2023)
- VISAGe2: fin d'indexation du registre 3 E 9633 Répertoire 1713-1713 de Me DUCLAUX, notaire (10/11/2023)
- VISAGe2: fin d'indexation du registre 3 E 9634 Répertoire 1714-1714 de Me DUCLAUX, notaire (10/11/2023)
- VISAGe: fin d'indexation des registres E 570 5 E 691 E 2087 Sarragachies, Termes d'Armagnac, Mauriet, Lacaussade, Bion BMS 1740-1764 (01/11/2023)
- VISAGe : fin d'indexation du registre 32451_17 (mairie) Tournan Décès 1853-1862 (26/10/2023)
- VISAGe: fin d'indexation du registre E 1761 Boulaur BMS 1739-1765 (22/10/2023)
- VISAGe : fin d'indexation du registre E Sup 1989 Boulaur BMS 1701-1738 (31/10/2023)

NB : l'indexation des Registres des Notaires ne sera opérationnelle que dans VISAGe 2



CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

GÉNÉALOGIE GASCONNE GERSOISE, est une association régie par la loi de 1901. Enregistrée à la sous-préfecture de CONDOM le 2 Décembre 1991. Son siège Social est situé à l'Abbaye de Flaran, 32310 Valence-sur-Baïse.

Tout courrier postal doit être impérativement adressé à l'adresse de gestion :

Généalogie Gasconne Gersoise c/o Jean-Jacques SUSSMILCH 7 rue Aristide Briand 33230 COUTRAS

Présidente honoraire: Madame GAZEAU

Membres du Conseil d'Administration

 $\,$ Mrs Guy PECHBERTY, Christian SUSSMILCH , Jean Jacques SUSSMILCH , Yves TALFER,

Membres du Bureau

Président M. SUSSMILCH Christian Vice Président M. PECHBERTY Guy

Secrétaire/Trésorier M.SUSSMILCH Jean-Jacques

Responsables des services

Recherches Mr BAQUÉ

Publications du G.G.G. M. SUSSMILCH Christian

PNDS (Programme de Numérisation et Dépouillement Systématique)

M.TALFER, SUSSMILCH Christian Webmestre M.TALFER

PROCHAINS RENDEZ-VOUS

Conseil d'Administration	Formation VISAGe	23. novembre .2023

Les Formations prévues à **VISAGe** ou aux autres développements sur Internet se dérouleront au Golf d'Embats à Auch l'après-midi à partir de 14h30.

- •participation limitée à 10 personnes par séance pour faciliter un suivi individuel.
 - •porter son ordinateur avec «ses problèmes».
- •la fiche d'inscription est disponible en téléchargement sur notre site (*rubrique Adhérents du GGG* : <u>Demande de Formation</u>).
 - •possibilité de covoiturage à partir de la gare d'Auch

Parution du Bulletin en 2023/2024

N° 124 Décembre 2023	N° 125 Mars 2024
N° 126 Octobre 2024	N° 127 Decembre 2024

Les dates ci-dessous sont données à titre purement indicatif; nous essayerons de les tenir autant que possible.

Cotisations pour l'année 2023 / 2024

Membres actifs : avec bulletin numérique $30 \in$ (couple $40 \in$) avec 1 livre imprimé/an par poste 45 € (couple 55 €)

supplément pour accès à VISAGE 1ère inscription 50 € ensuite 30 €

<u>Membres donateurs</u>: 90 € <u>Membres bienfaiteurs</u>: à partir de 100 €

Correspondance:

Pour recevoir une réponse:

- 1. Joignez une enveloppe timbrée avec votre adresse.
- 2. Rappelez vos coordonnées sur votre lettre ainsi que votre numéro d'adhérent
- 3. Ne traitez qu'un seul sujet par feuille, sur son recto exclusivement; et non dans le corps de la lettre.

Les articles contenus dans ce bulletin sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs. Leur reproduction, même partielle, est interdite sans leur autorisation.

Les dépouillements sont consultables:

- •aux Archives Départementales du Gers,
- sur le site du G.G.G. http://genealogie32.net/
- dans les Mairies.
- •à la Bibliothèque Nationale,
- la Maison des Associations de Mauvezin tél : 05 62 58 39 04).

Publications disponibles

Versions Imprimées

- Hors Série N°1 et 2 l'exemplaire franco 15 € -
- Hors Série N° 6, 7 et 8 l'exemplaire franco 15€
- GGG volume annuel 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019 2020, 2021, 2022, 2023 l'exemplaire franco 15€

Versions Numériques :

- DVD 2022 (Dépouillement au 31.12.2022): franco 30 €.
- Hors-Série pdf N°1,2,3,4,5, 10 € le fichier.
- Paquet Hors Series pdf 1+2+3+4+5 au prix de 25€

Pour toute correspondance ou envoi par la voie postale notre adresse de gestion est:

- adresse postale : Généalogie Gasconne Gersoise c/o Jean-Jacques SUSSMILCH 7 rue Aristide Briand 33230 COUTRAS
- adresse courriel: tresorier-ggg@laposte.net



Paysage Gersois cliché CS